



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, B. SOULIE, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKECH, S. AYOT, A. GAUTRAND, E. PLATET, M.A. ABONDANCE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : K. ORCEL (POUVOIR A T. SOLIER), S. AYOT, I. CARTAILLAC, F. FABRE, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, I. CAMBEFORT.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME LAAZIZA KECHKECH

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, Mesdames, Messieurs, il est 18 heures 30, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal et je demande à Monsieur le Directeur des Services de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci. Je vous propose de procéder à l'élection de la secrétaire de séance. Donc, Madame KECHKECH. Et ensuite de passer à l'approbation de deux comptes-rendus, celui en date du 18 juillet et celui en date du 3 octobre. Y a-t-il des remarques particulières sur ces deux comptes-rendus ?
Donc, je les mets aux voix. Concernant le compte-rendu du 18 juillet, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Concernant celui du 3 octobre, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Nous allons donc procéder à l'ordre du jour avec comme à l'accoutumée en délibération numéro 1, les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal et je vous propose donc de ne pas vous en faire la lecture et de donner des précisions si vous en souhaitez. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, bonsoir. Juste une précision sur la 203 : « *De confier à Maître LECARPENTIER avocat Cabinet BOUYSSOU Associés, la défense des intérêts de la Ville dans un dossier enregistré devant le Tribunal Administratif de Toulouse.* » Est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez, bien évidemment avoir des précisions. Il s'agit d'une procédure engagée par un des agents, dont je tairai le nom, mais vous pourrez en avoir connaissance auprès du service des Ressources Humaines ou du service Juridique, concernant une sanction qu'il juge non proportionnée, voilà. Mais, vous pourrez avoir les informations et l'identité donc auprès du service concerné. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. Bonsoir, Mesdames, bonsoir Messieurs. Tout d'abord vous félicitez pour la Parade là de samedi, enfin samedi et dimanche, *c'était du bon boulot*, donc en plus le temps était de la partie, donc je vous félicite, *c'était chouette*, voilà. Peut-être un *petit bémol*, c'est sur le, mais ça vous n'y pouvez rien, peut-être que la prochaine équipe pourra y réfléchir. Les spectateurs, les gens, ils ne respectent plus rien, on le sait, donc les grands étaient devant et les petits derrière, donc ça je sais bien, peut-être arriver à mettre des gradins, ou je ne sais pas quoi, ou voilà c'était le *seul bémol* parce qu'on a entendu des petits *rouméguer* derrière, on les a portés devant, on a fait ce qu'on a pu, mais bon voilà c'est dommage pour eux quoi, voilà.

Sinon après c'était pour la délibération 180, enfin la délibération, pardon la décision, ça concerne la convention de mise à disposition d'un champ là. Alors, je voudrais savoir où, quelle superficie, combien d'hectares et pour quoi faire quoi ? Entre autre et puis, après il y a le 207. »

Monsieur le Maire

« Alors là, c'est Monsieur NAYRAC qui est en capacité de vous répondre, *champs de Naulas* pour le *GAEC de la Rode*. »

Monsieur NAYRAC

« A froid comme ça, je ne vous répondrai pas, parce que c'est une question qu'il faudra que je vois, je n'ai pas tout en tête, malheureusement, ou heureusement, mais ça doit être un terrain que la Ville a et qu'on a dû donner au *GAEC de la Rode*, mais je vous donnerai la réponse au prochain Conseil. »

Monsieur CHIOTTI

« Ok. »

Monsieur NAYRAC

« Excusez-moi ! »

Monsieur le Maire

« Avec la superficie. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur CHIOTTI

« Et ensuite c'est la 207, concernant le crédit là, de trois millions d'euros, on en a passé un exactement l'an passé à la même date et pourquoi on en passe autant à cette période de l'année-là ? Il apparaît dans quelle trésorerie ? »

Monsieur le Maire

« Le 207, Monsieur ... »

Monsieur CHIOTTI

« 207, les finances là oui, « *Ligne de crédit de trésorerie d'un montant de trois millions* ». Et l'an passé à la même date le 18 décembre, on en avait fait un pareil. »

Madame GAZEL

« Parce que ça ne passe pas ça, ne rendre pas dans les comptes. »

Monsieur CHIOTTI

« Ben, oui. »

Monsieur DIAZ

« Il y a chaque année un renouvellement d'une ligne de trésorerie dont le montant est de trois millions d'euros, je regarderai pourquoi, mais effectivement il n'y a pas six millions d'euros qui sont mobilisés en trésorerie. »

Monsieur CHIOTTI

« Non, c'est ce que je dis, trois millions. L'an passé trois millions et cette année trois millions, voilà c'était une réflexion. »

Monsieur le Maire

« C'est ce qu'il vient de dire, chaque année à la même période. »

Monsieur DIAZ

« C'est-à-dire qu'en fait ce qu'il se passe, c'est que ces crédits de trésorerie comme le nom l'indique, ils permettent d'ajuster les paiements et en fait on a une autorisation d'encourt de crédits de trésorerie de trois millions et chaque année cette enveloppe est fermée et ré-ouverte, donc chaque année on passe l'écriture, puisque c'est en fait comme une autorisation de découvert que pourrait avoir un particulier en terme de trésorerie et elle est ouverte pour douze mois. Donc on la repasse chaque année. J'avais cru comprendre que vous me disiez qu'il y a eu deux délibés, je me suis dit six millions de trésorerie ça me paraît beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Merci. Et concernant votre proposition de gradins, je crains que malheureusement nous n'ayons pas suffisamment de gradins pour tout le monde et de provoquer plus de soucis que de trouver des solutions. Merci. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Don de Monsieur Vivier – Cèdre du Liban".

« Je passe donc à la délibération numéro 2, alors c'est une délibération de forme, vous savez que lorsque nous sommes, la Ville est destinataire de don dûment exprimé par écrit en la circonstance, il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'adoption et l'acceptation du don.

Donc là en l'occurrence il s'agit d'un don de Monsieur VIVIER et de deux, alors c'est un peu particulier, c'est sur deux cèdres, qu'il a ramenés du Liban et dont il a fait très précisément et explicitement don à la Ville et qu'il me convient donc d'approuver ce soir. C'est la même famille qui avait fait don du tableau, que nous avons dû passer aussi en Conseil municipal, qui est derrière le public concernant un Consul.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Juste, une question de curiosité. Où est-ce qu'ils seront replantés ? »

Monsieur le Maire

« Alors, ils se sont rapprochés des services environnement et probablement sur le *Gourg de Bades* pour qu'ils puissent avoir de l'espace pour se développer, puisque ce sont des sujets qui en règle générale ont des proportions assez conséquentes.

Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et je cède donc la parole à Monsieur ASSIER pour la délibération numéro 3. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 03 :

3. "Recensement de la population 2020 : indemnité des agents recenseur"

« Bien, Mesdames, Messieurs bonjour. Donc, c'est une délibération sur le recensement de la population.

Alors depuis 2004 pour toutes les Communes de plus de dix mille habitants, il y a un recensement de la population. Donc, à cet effet nous recrutons cinq agents recenseurs, qui effectuent la collecte du 16 janvier au 22 février avec une formation dispensée par l'INSEE les 6 et 13 janvier.

Donc, nous avons également une dotation de l'INSEE d'un montant de quatre mille trois cent quarante-deux euros qui couvre en grande partie ce à quoi nous revient le recrutement de ces cinq agents recenseurs.

Donc, leur travail est d'établir des bulletins individuels donc et des feuilles de logements.

Donc les feuilles de logement se sont toutes les caractéristiques du logement avec le nombre de personnes à l'intérieur de ce logement, le type de chauffage etc. appartements ou maisons et également le bulletin individuel, donc qui s'applique à chaque personne de ce logement.

Voilà, donc après avis de la commission des Ressources Humaines en date du 6 décembre 2019, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme détaillé ci-dessus ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à les mettre en vigueur aux dates d'effet prévues ;
- Et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions sur la délibération ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur ASSIER délibération numéro 4 sur la dérogation la règle du repos dominical. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 04 :

4. "Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2020"

« Bien, donc tous les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche sont autorisés à faire une demande de douze dimanches supplémentaires, douze dimanches maximum par an.

Donc, en contrepartie tous les salariés employés le dimanche sur autorisation du Maire donc perçoivent une rémunération égale au double de la rémunération normale prévue pour une durée de travail équivalente bien sûr et un repos compensateur équivalent, qu'ils doivent prendre dans la quinzaine qui suit le dimanche.

Donc, considérant le dynamisme et l'animation de ces ouvertures qui contribuent à porter au commerce local de l'attractivité, donc il est proposé au Conseil municipal :

- De donner un avis favorable sur une autorisation d'ouverture des commerces de détail pour douze dimanches de l'année 2020, c'est-à-dire maximum et selon la liste en annexe sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le code du travail et de l'accord du personnel concerné ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, j'avoue qu'en lisant cette délibération, je n'ai pas trop compris là, ça s'adresse aux salariés des commerces ou ça s'adresse aux salariés de la Mairie là.

Parce que, oui mais pour savoir quel est le poids du Maire sur les salariés du privé. »

Monsieur ASSIER

« C'est une directive gouvernementale qui autorise les Maires à accorder d'un à douze dimanches aux établissements de commerce sur différentes branches, donc ils déposent les dimanches où ils veulent ouvrir, donc ils déposent ces demandes et ensuite, Monsieur le Maire autorise un dimanche par an, deux, dix, douze et donc Monsieur le Maire autorise les douze dimanches. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui ça, j'avais compris, mais quelle autorité il a après pour vérifier s'ils sont payés, s'ils ont le repos hebdomadaire et tout ça là, enfin c'est ça qui me paraissait un peu... »

Monsieur ASSIER

« Là il y a des contrôles et de toute façon et ensuite donc c'est un accord qui est passé après que la même demande soit acceptée auprès de la Communauté de Communes sur Conseil communautaire, qu'il a déjà adopté. »

Monsieur DIAZ

« Alors, pour quelques éclaircissements, en fait on consulte les commerçants et aussi les Chambres des Métiers etc. et il y a en fonction des catégories de commerces par rapport à cette règle d'ouverture des dix dimanches, je crois c'est ça... douze dimanches par an des demandes qui sont différentes en fonction des secteurs d'activité par exemple il y a des secteurs d'activité qui vont dire :

- « *Moi, je suis très intéressé par la période de Noël.* » ;
- D'autres qui disent : « *Moi sur Noël j'ai peu d'activité, c'est plus une activité estivale.* »

Et donc le Maire et aussi le Président de la Communauté de Communes, les deux Collectivités disent : « *On s'est mis d'accord avec les différents professionnels pour déterminer les dates précises de ces douze dimanches par secteur, donc c'est à la demande des commerçants et il y a ouverture.* » Après ce qui relève de nature de comment sont payés les collaborateurs et comment ça fonctionne techniquement, ça relève du droit du travail, ça n'a rien à voir avec les Collectivités. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur ASSIER pour la 5 et le déploiement de quatre nouvelles caméras. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 05 :

5. "Déploiement de quatre nouvelles caméras dans le cadre du dispositif vidéo protection"

« Avant de parler du déploiement de ces caméras, je voudrais revenir sur des propos de Madame GAZEL, que j'ai pu lire sur le journal concernant les agents de la Police municipale, quand vous dites que : « *Vous voulez les enlever de devant les écrans pour les mettre sur le terrain.* » Par rapport aux agents, c'est déplorable, parce que moi je vous le dis, je vais à la Police municipale quatre fois, cinq fois par semaine des fois. Je rentre dans le local, je vois un agent d'accueil, je vois le Directeur de la Police municipale, soit il fait de l'administratif ou alors je ne le vois pas, il est sur le terrain et ensuite au niveau des agents, je vois quelques fois un agent qui fait de l'administratif également sur des dossiers fourrière, mais ensuite tout le reste des agents sont sur le terrain et donc par rapport à eux c'est...

Coupure micro

Alors oui je vois ce que vous voulez, oui j'ai vu la photo également, donc quand vous dites qu'ils devraient être sur le terrain, ils n'apprécient pas beaucoup la réflexion.

Ensuite les agents qui sont derrière les écrans, c'est la plupart du temps un agent, ils peuvent être deux s'ils font sur réquisition, parce que des fois ils ont trois, quatre réquisitions de la Police municipale pour faire des relectures et c'est vrai que quand il faut faire des relectures sur 24 heures ou 48 heures, le Directeur mets deux agents parce que ça prend énormément de temps, mais en règle générale il est tout seul et un agent derrière les écrans, c'est l'équivalent de vingt-neuf patrouilles, parce qu'il y a vingt-neuf points d'installation des caméras, donc vingt-neuf endroits où on peut surveiller également l'ensemble de la Commune. Et il est là l'agent pour que lorsqu'il voit un fait sur une des caméras, il est là pour actionner la Police municipale, enfin la patrouille qui est sur le terrain. Donc, derrière les caméras en principe c'est un agent et il a vraiment une grosse mission pour guider les patrouilles, qui sont sur le terrain ou pour assurer leur sécurité aussi parce que lorsque c'est un fait qui peut entraîner oui, des faits par rapport à leur sécurité, il fait appel à la Police municipale voilà, donc je voulais juste faire une petite mise au point pour voilà, pour vous éviter de dire des choses qui sont déplorables un peu pour les agents.

Bien. Alors donc nous allons effectuer un déploiement de quatre nouvelles caméras :

- Dont trois caméras nomades ;
- Et une caméra fixe.

Donc la volonté municipale est de poursuivre le déploiement de la vidéo protection sur la Commune pour rester opérationnelle et pour conserver son efficience ce dispositif se doit d'évoluer au regard des besoins et de s'adapter à l'évolution de la délinquance. Après étude de l'évolution des faits recensés, analyses des secteurs de concentration de la

délinquance et incivilités surtout qui ont été identifiées en parfaite concertation avec nos partenaires institutionnels, il est proposé de valider les améliorations : extensions de ce dispositif.

Le dispositif actuel comprenant quarante-quatre caméras sur vingt-neuf points d'implantation avec l'acquisition de trois caméras nomade dans le secteur du *Voultre* et rue de *La Capelle*, ainsi que d'une caméra fixe place *Claude Perot* positionnées suivant l'autorisation préfectorale antérieure.

La mise en place de ce dispositif répond à l'objectif de stratégie nationale concernant la tranquillité publique déclinée dans le cadre du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance de la ville de Millau.

Aussi après avis favorable de la commission d'Aménagement Urbain du 5 décembre 2019, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'accession de trois caméras nomades et une caméra fixe ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter et à percevoir des aides auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance susceptible d'octroyer une subvention pour le financement de l'opération susvisée ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Une explication de vote plus qu'une question. Bonsoir à toutes et à tous.

Donc, juste vous signaler que nous nous abstenons en cohérence avec nos prises de position antérieures, là c'est quatre nouvelles caméras, on n'est pas contre l'installation de caméras, c'est pour ça qu'on ne vote pas contre, en revanche on est contre le système de vidéosurveillance, qui n'est pas de la vidéo protection, on a déjà eu ce débat donc voilà, mais on reste donc toujours fidèle à notre point de vue sur la question à ce qu'il y ait des caméras et qu'elles puissent être visionnées quand il y a des soucis et des enquêtes à faire, ça c'est une chose à laquelle nous sommes favorables. En revanche qu'il y ait en effet des agents qui soient derrière toute la journée pour garder eh bien non, ce n'est pas notre façon de concevoir l'efficacité de ce dispositif et on préfère en effet qu'il y ait des agents dans la rue pour faire de la médiation, de la préparation, du conseil et également de la répression, quand c'est nécessaire et je rappelle juste, Monsieur ASSIER, par rapport à ce que vous dites, c'est que pour le moment ce ne sont pas encore des propositions, ce sont les propositions des habitants, ce ne sont pas encore les nôtres, donc on en reparlera quand on vous présentera nos propres propositions, si vous le souhaitez. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour cette explication. Je rajouterai simplement que dans le dispositif c'est quand même aussi la possibilité de faire du flagrant délit et d'envoyer immédiatement une équipe sur place pour solutionner le problème et éventuellement faire cesser parfois des conflits sur la voie publique et si on n'a pas un agent derrière, il ne le voit pas et donc on ne peut s'en apercevoir effectivement qu'à la relecture de la bande qui a été enregistrée. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, ça nous conforte votre réponse de maintenant, c'est de la vidéo surveillance, on est bien d'accord... »

Monsieur le Maire

« Mais Monsieur... »

Monsieur ALIBERT

« ... juste moi j'avais une question de curiosité aussi, caméras nomades, qu'elle est la définition de caméras, qui vont se déplacer... »

Monsieur le Maire

« Alors ... »

Monsieur ALIBERT

« ... qui vont être fixées provisoirement, être mises ailleurs ensuite, voilà ? »

Monsieur le Maire

« Alors avant de céder la parole à nouveau à Monsieur ASSIER, on a toujours été d'accord, il n'y a pas d'agent 24 heures sur 24, donc forcément vous avez les deux dispositifs qui alternent en fonction, qu'il y ait un agent sur le CSU ou pas d'agent sur le CSU, donc sur les définitions nous sommes parfaitement d'accord. Je cède la parole à nouveau Monsieur ASSIER pour l'explication des caméras nomades. »

Monsieur ASSIER

« Bien, donc pour l'installation de ces caméras, donc nous avons contacté les propriétaires d'immeubles, ensuite donc ils sont tous d'accord à part une personne, mais on a trouvé un autre immeuble, il n'y a pas de souci. Ensuite après cette délibération, lorsque cette délibération sera passée, nous établirons une convention avec les propriétaires d'immeubles pour qu'ils nous autorisent à déposer cette caméra nomade sur leurs bâtiments.

Alors, ces caméras nomades effectivement comme leur nom l'indique, ce sont des caméras qu'on peut déplacer d'un endroit à un autre, c'est un peu comme les radars pédagogiques, que l'on met trois mois ici, trois mois ailleurs, là je vous rassure, enfin normalement elles ne sont pas pour rester que trois mois, aux alentours de six mois voire plus si les incivilités persistent, donc c'est exactement le même procédé de lecture qu'avec une caméra fixe, c'est-à-dire que ces caméras nomades seront visionnées dans le centre de supervision urbain. Il n'y a que lorsqu'il faudra faire une relecture qu'il faudra se déplacer avec un ordinateur pour prendre la diffusion de la bande par *Bluetooth*, voilà mais autrement elles sont visibles au centre de supervision urbaine comme les autres caméras. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Juste, j'entends bien que nous adoptons un projet de la vidéo surveillance. Mais, quel est le prix de ça en termes financier, ces quatre caméras, ça revient à combien à peu près, enfin puisque je vois que vous allez chercher des subventions, donc ? »

Monsieur ASSIER

« Oui on demande toujours des subventions et Monsieur le Sous-Préfet s'est engagé à nous trouver du financement. »

Monsieur DURAND

« Oui mais quel est le prix de ... »

Monsieur ASSIER

« Alors le prix d'une caméra est de douze mille euros. »

Monsieur DURAND

« Douze mille euros, donc multiplié par quatre. Merci. Quarante-huit. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Quatre abstentions donc. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Parfaitement, mais j'avoue ne pas me souvenir systématiquement des votes de chacun des Conseillers municipaux, si vous me le permettez. Merci beaucoup. Donc, la délibération est adoptée. Merci, Monsieur ASSIER. »

***Adoptée par 25 voix pour
4 abstentions***

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire

« Donc, je passe la parole à Monsieur DIAZ pour la délibération numéro 6 sur la DM3. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Budget principal de la commune : décision budgétaire modificative n°3"

« Oui, alors délibération donc de nature financière. La première qui vous est proposée et c'est donc la dernière décision budgétaire modificative, il y en a deux :

- Une sur le budget principal ;
- Et une sur le budget de la restauration.

Donc c'est la DM3 qui clôt les décisions modificatives au titre de l'exercice 2019.

Alors comme on le fait habituellement dans la DM sur le budget principal, on vous reprend de manière simplifiée tous les principaux éléments de dépenses et de recettes tant en fonctionnement, qu'en investissement, sachant que vous avez l'intégralité des écritures dans les extractions comptables que sont la liste des inscriptions budgétaires.

Alors sur cette DM, j'allais presque dire que la particularité c'est que c'est une DM qui nous satisfait en termes d'équilibre financier, puisque sur la partie du fonctionnement, on a sur l'équilibre de recettes par rapport aux dépenses qui est d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatorze euros, donc un excédent de recettes sur les dépenses et cet excédent de recette sera intégralement imputé sur l'emprunt qui vous sera proposé dans une autre délibération que nous levons auprès de la Banque Postale.

Et concernant la section d'investissement, on est aussi avec une ressource assez conséquente de trois cent quarante-sept mille euros, qui est le fonds de compensation de la TVA. Alors je rappelle pour tout le monde en fait que le fonds de compensation de la TVA, c'est que nous sommes une Collectivité, qui payons la TVA, en revanche notre régime fiscal fait qu'en tant que propriétaire de bien, nous ne récupérons pas la TVA, donc on ne fait pas d'opérations de compensation recettes encaissées / dépenses effectuées, le solde est à payer à l'État, alors il peut être négatif ou positif, ce n'est pas le cas de la Collectivité, donc l'État quand on fait des dépenses qui sont dites éligibles au FCTVA, nous rembourse sur la base d'un taux forfaitaire qui est de 16,40 % au titre de 2018 et 2019 et ce montant de trois cent quarante-sept mille, c'est le solde des opérations de 2018, puisque de manière générale les opérations de FCTVA sont remboursées deux ans après la clôture d'un exercice, nous c'est l'année suivante, puisque nous sommes une Commune qui est en zone de revitalisation rurale, donc on a un régime dérogatoire, voilà pour l'explication.

Alors quand aux principales écritures, je vous propose d'aller en page 2 pour vous les commenter.

Donc sur le budget de fonctionnement d'abord concernant les dépenses donc :

- On en a fini sur ce fameux dossier qu'on évoquait fréquemment des fuites à la piscine municipale, puisque ça y est maintenant, enfin *je touche du bois*, les fuites sont réparées et pour solder tous ces compléments de surconsommation d'eau, nous sommes amenés à faire une dotation complémentaire de soixante-quatre mille euros, mais vous voyez bon en revanche que la partie concernant l'assainissement de la surconsommation d'eau, nous est remboursée par l'opérateur et on aura certainement donc au titre de 2019 aussi un remboursement ;
- Vous avez ensuite deux écritures qu'il faut lire en même temps, qui sont les opérations sur les crédits complémentaires intérêts du prêt Pôle Enseignement Supérieur en dépenses et vous retrouvez le même montant dans les recettes sur le remboursement des intérêts du prêt PES transféré à la Com Com. Vous aurez une délibération de mémoire qui est la 22 concernant le transfert du Pôle Enseignement Supérieur toutes les écritures vous sont proposées sur le montant du transfert, il restait qu'une écriture à régulariser, c'est le solde du prêt qui avait été fait par des équipes antérieures sur le Pôle Enseignement Supérieur, donc pour régulariser l'exercice 2019, nous avons nous, on paye les intérêts du prêt au titre de l'exercice 2019 et on se les fait rembourser d'où la recette par la Communauté de Communes ;
- Autre écriture c'est en dépenses imprévues, nous réduisons l'enveloppe de trente-quatre mille euros, je vous rappelle qu'en début d'exercice au BP nous avons provisionné une somme de l'ordre de trois cent cinquante mille euros pour les dépenses imprévues, c'est-à-dire ce qu'on ne pouvait pas préempter au titre de l'exercice et que comme on arrive en fin d'exercice, nous pouvons faire une reprise sur cette enveloppe de dépenses imprévues de trente-quatre mille euros ;
- Complément de masse salariale lié au transfert du portage de repas. Alors la particularité si vous voulez c'est que nous avons réintégré en 2019 les agents du CCAS qui faisaient le portage des repas à domicile. Alors quand nous avons réintégré les agents, nous n'avons pas mis au niveau du budget d'écriture concernant le paiement des salaires de ces agents réintégré, mais grâce à la bonne tenue du budget concernant la masse salariale, qui je vous le rappelle au niveau du budget prévisionnel était à quatorze millions neuf cents mille euros, le coût réel pour les salaires de ces agents est de cent vingt mille euros, mais comme nous sommes en retrait sur le budget masse salariale de cent mille euros par rapport au prévisionnel, nous ne dotons qu'à hauteur du complément soit vingt mille euros ;
- Ensuite vous avez le remboursement au CCAS de l'allotissement des repas 2018, alors bon j'avais posé la question parce que je ne connaissais pas ça, je me suis renseigné auprès du CCAS, en fait depuis 2009

environ le CCAS mettait des agents à disposition de la cuisine centrale pour faire l'allotissement, c'est-à-dire le conditionnement des repas qui ensuite étaient portés aux personnes âgées, donc s'est terminé aujourd'hui puisque effectivement c'est fait par du personnel communal, mais nous devons réintégrer et rembourser au CCAS le temps agent qui a été fournie pour le compte de la cuisine centrale, soit un montant de dix-neuf mille cinq cents euros ;

- Et un dossier pour finir sur les dépenses que nous lançons, qui est le plan de prévention des troubles musculo squelettiques, donc il s'agit d'une étude puisque je vous rappelle en fait que la Collectivité, mais au même titre que les entreprises privées, sont responsables de l'ergonomie des postes de travail et doivent faire une étude sur tout ce qui peut être les postures, les gestes, pour préserver les salariés de ces fameux troubles musculo squelettiques, dont je vous rappelle que c'est la première cause aujourd'hui d'arrêts de travail et nous allons lancer une étude que nous provisionnons au titre de l'exercice 2019.

Concernant les recettes

- Bon rien de particulier à dire sur la subvention de la CAF concernant la classe accueil, on perçoit le solde pour un montant de soixante-cinq mille ;
- Nous avons des remboursements de charges sociales et de prévoyance quatre-vingt mille euros ;
- Un petit complément de taxe additionnelle aux droits de mutation sur l'exercice 2019, concernant le marché immobilier, c'est-à-dire toutes les taxes que perçoivent la Commune et le Département sur les transactions immobilières ;
- Redevances d'occupation du domaine public, ça concerne essentiellement l'utilisation du sous-sol par les réseaux EDF-GDF où nous appliquons trente-cinq mille euros de complément ;
- Dégrevement de la facture d'assainissement pour la piscine quarante mille euros, je vous l'évoqué, il s'agit de la partie assainissement qui est dégrévée et sur les surconsommations d'eau ;
- Remboursement des intérêts du prêt PEL, je vous l'ais évoqué ;
- Et une somme que nous percevons du FIPHFP qui est donc un fond, vous savez pour l'insertion des personnes handicapées dans les Collectivités, puisque les entreprises ont des objectifs en nombre, s'ils ne tiennent pas leurs objectifs, il payent et je crois de mémoire 6 % de leur masse salariale de pénalités, en revanche les Collectivités qui jouent le jeu, perçoivent de ce fond, qui est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations des subsides en l'occurrence ont inscrit dix mille euros.

Voilà pour le fonctionnement, concernant l'investissement :

- Dans la mesure où nous percevons, vous voyez dans les recettes, l'ajustement du FCTVA 2019 de trois cent quarante-sept mille euros, alors on avait été un peu pessimiste sur le FCTVA, la somme que nous percevons est assez conséquente, donc elle nous donne quelques aisances budgétaires au niveau de l'investissement, donc ce que nous faisons, deux choses essentiellement. On est en train de faire le tour des services concernant du matériel pour faire des dotations complémentaires, alors il est déjà acté que :
 - Nous faisons l'acquisition de véhicules électriques et différents matériels recensés en ce moment auprès des services pour une enveloppe globale de deux cents mille euros ;
 - Nous faisons aussi les agencements de bureau pour un montant de deux cent quinze mille euros ;
 - Et aussi des opérations sur la serre municipale, puisque c'est un sujet que nous avons évoqué notamment sur ce qui concernait toutes les sanitaires, les douches, les armoires etc. à la serre, plus des problèmes aussi concernant la qualité du réseau électrique, tout ça c'est dans cette enveloppe ;
 - Le projet de médiation numérique, alors je ne sais pas si vous avez Gîte de *La Graufesenque*, ou site de *La Graufesenque*. Alors c'est une erreur, c'est le site de *La Graufesenque*. Alors cette opération qui est en lien avec la délégation de Karine ORCEL, c'est que bon vous savez que dans le cadre du projet notamment à terme avec la Région sur *la Romanité* qu'on a déjà évoqué, il y a des projets ambitieux concernant sur la partie Occitanie, puisqu'il y a des sites célèbres évidemment sur Nîmes, sur Narbonne mais aussi à Millau, *La Graufesenque*, qui était le premier centre de production de poteries dans le *monde Gallo-romain*. On va améliorer la qualité touristique du site, en créant une visite en réalité augmentée, alors probablement avec des tablettes, afin que les gens sur le site puissent voir comment c'était à l'époque sous forme d'une application informatique de réalité augmentée. L'appel d'offres, je crois, a été lancé, on a eu huit réponses à l'appel d'offres, la sélection est en court, donc pour un budget d'environ cinquante-cinq mille euros où on a demandé d'ailleurs une aide à la Région à hauteur de treize mille huit cents euros, donc voilà pour ce projet ;
- Remboursement capital le prêt de la Com Com, je vous en ai parlé c'est le solde du prêt sur l'année ;
- On fait l'acquisition des vélos électriques, vous avez vu que la Communauté de Communes fait l'achat de deux vélos électriques à la société *Wello*, nous faisons de même à la Ville et j'ai été moi-même en visioconférence avec le créateur de la marque, qui est à La Réunion pour voir dans quelle mesure au niveau du sud de la France nous pourrions implanter une plate-forme de montage des vélos électriques et essentiellement sous forme d'un chantier d'insertion. Donc, on attend leur retour sur la question, mais comme on dit : « *L'affaire est bien engagée.* »

Concernant les recettes FCTVA, je vous en ai parlé donc :

- On diminue l'emprunt de trois cents mille euros donc dans la délibération que vous verrez sur l'emprunt, on souscrit auprès de la Banque Postale un emprunt d'environ un million trois cents mille euros, alors qu'initialement on les avait sollicités pour un millions six cents mille euros ;
- *La Maladrerie* c'est aussi, ça c'est pour le Gîte, quelques travaux complémentaires sur le Gîte de *La Maladrerie* ;

Et j'en ai terminé pour les grands éléments concernant cette MD, donc il vous est proposé d'adopter cette décision budgétaire modificative. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, dans le budget primitif là du mois de mars, on avait voté quatre millions de budget là et vous rajouté un million quatre, qu'est-ce qui a motivé cette dépense supplémentaire. »

Monsieur DIAZ

« Je n'ai pas compris la question, en fait. »

Monsieur CHIOTTI

« Dans le budget primitif du mois de mars 2019, vous aviez voté quatre millions au budget et vous rajoutez un million quatre, qu'est-ce qu'il motive cette décision-là ? »

Monsieur DIAZ

« Non mais, je suis désolé de réitérer ma remarque, je ne comprends pas la question, on avait voté quatre millions pourquoi et un million quatre, ça vient d'où ? »

Monsieur CHIOTTI

« Normalement, moi je vous demande quel est l'élément nouveau qui fait qu'on soit obligé de souscrire un nouveau emprunt d'un million quatre ? »

Monsieur DIAZ

« Non, mais il n'y a pas d'élément nouveau par rapport à la levée d'emprunt, c'est-à-dire que quand on fait un budget primitif on dit : « *Voilà au vu des dossiers qui seront à financer, on évalue le besoin de financement à tel montant.* » En fonction des chantiers et des paiements qui sont à faire, on cadence les emprunts en fonction, donc ce que vous aviez au budget primitif n'était qu'estimatif. Là aujourd'hui, il faudrait regarder qu'est-ce qui a été lancé comme emprunt à date et à combien ça correspond au montant total des emprunts souscrits au titre de 2019 incluant cet emprunt de trois millions trois cents mille. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets cette de DM 3 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Cinq voix contre. Des abstentions ? Deux abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 22 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Arrivée de Monsieur Philippe RAMONDENC à 19 h 07

Monsieur le Maire

« Délibération suivante la numéro 7 concernant le budget annexe de la restauration et la DM numéro 3.

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. " Budget annexe de la restauration : décision budgétaire modificative n°3"

« Oui alors donc c'est la deuxième et dernière décision concernant les décisions modificatives donc ça concerne le budget annexe de la restauration. Donc, il y a une autre délibération d'ailleurs qui sera passée concernant la fourniture de repas, donc vous avez vu que pendant l'année on a passé deux ou trois délibérations concernant la fourniture de repas supplémentaires, ce qui nous conduit eu égard au nombre de repas livrés d'augmenter le budget de la restauration pour la partie achat de produits alimentaires pour un montant de cinquante-cinq mille euros et on aura en recettes complémentaires environ trente mille euros.

Donc pour faire l'équilibre concernant ces écritures sur le budget annexe nous réduisons tout simplement le virement de la section de fonctionnement à l'investissement du delta, soit vingt-cinq mille euros, puisque je vous rappelle qu'en dépenses d'équipement sur le budget annexe de la restauration au titre 2018 nous avons là, données certaines puisque c'était le compte administratif investi trente mille euros en matériel, nous avons prévu quarante-cinq mille euros au budget primitif d'investissement de matériel à la cuisine centrale, qui ne sont pas nécessaires en totalité, donc nous faisons une reprise de vingt-cinq mille euros sur ce budget, c'est-à-dire que nous ne virons pas de la section de fonctionnement vingt-cinq mille euros à la section d'investissement sur le budget annexe. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Cinq. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Je vous remercie ».

Adoptée par 22 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Délibération numéro 8, nous passons une série de délibérations qui ont la même essence concernant la rénovation énergétique. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Rénovation énergétique de sept logements situés 1, rue Pierre Sépard : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et Aveyron Habitat"

« Oui alors la délibération 8, 9, 10, 11 et 12 sont des délibérations exactement de même nature, il y a cinq dossiers, donc je vous rappelle c'est une délibération qu'on avait présentée et retirée parce qu'en fait ce qu'on avait constaté c'est, que je vous rappelle qu'on avait avant l'OPH de Millau, puis ensuite Millau Grands Causses Habitat, puis ensuite Aveyron Habitat et quand ces délibérations s'étaient présentées, c'était le mois dernier ou il y a deux mois, je ne sais plus, au dernier Conseil, on avait un doute sur la quotité des garanties, puisque je vous rappelle qu'à partir du moment où on a intégré Aveyron Habitat, le deal c'est que tout le programme de nature immobilière logement social est garanti à :

- 50 % par le Département ;
- 25 % par la Communauté de Communes ;
- Et 25 % par la Ville.

Donc nous avons interrogé Monsieur LAROCHETTE sur la question, donc il s'avère en fait que ces contrats sont antérieurs à la date de fusion, donc on est bien sur le niveau de garantie de 50 % de la Ville et l'autre partie de garantie est prise par le Conseil départemental :

- Donc 50 % le Département ;
- 50 % la Ville.

Et je pense que ce sera dans le cadre d'Aveyron Habitat les derniers contrats où on sera 50 %, nous passerons ensuite à 25 %. Alors, il n'y a pas grand intérêt à rentrer dans le détail de chaque délibération, bien qu'il faille les voter, Monsieur le Maire, l'une après l'autre, pour faire simple.

Donc la première c'est sept logements concernant la rue *Pierre Sépard* où il s'agit de rénovation énergétique, donc une garantie de 50 % accordée par la Ville pour un prêt total de quarante-sept mille euros sur une durée de dix-huit ans.

Il vous est demandé évidemment :

- D'accorder la garantie ;
- Et autoriser, Monsieur le Maire, à faire les démarches ».

Monsieur le Maire

« Pardon. Y a-t-il des questions sur la globalité peut être ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Juste une petite question, je vous remercie déjà pour l'éclaircissement, parce qu'en effet j'ai repris la délibération de la Communauté de Communes et je ne m'y retrouve pas complètement, même avec ce que vous venez de dire maintenant parce que ce que nous avons voté à la Communauté de Communes c'est Millau 50 % et 50 % Com Com, mais zéro pour le Département. Alors là j'ai compris que c'était avant et donc dans les futures ce ne sera pas 25 et 25, c'est 25 et 25 pour les autres Communes de la Communauté de Communes. »

Monsieur DIAZ

« Oui c'est ça, oui pardon, ce sont les autres communes et Millau ça sera 50, tout à fait ! Vous avez raison. »

Madame GAZEL

« Je voulais juste préciser. »

Monsieur DIAZ

« On avait fait la précision pour Millau et hors de Millau. Et d'ailleurs en fait pour être tout à fait transparent sur cette délibération de garantie, c'est que la Communauté de Communes aurait pu être actionnée aussi en garantie du prêt et qu'en fait ils n'ont pas fait appel à eux, donc après en regardant en disant : « *C'était juste limite par rapport à la date de fusion.* » Après ça ne change pas grand-chose, puisque je vous rappelle que nous on intervient en garantie sur ces prêts, mais que bien évidemment si, quelle que soit la Collectivité, si elle était appelée sur la totalité des garanties qu'elle donne sur les prêts aux organismes sociaux, pour vous donner un ordre de grandeur, le montant cumulé des garanties données par la ville de Millau au titre du logement social, on doit avoisiner les trente à trente-cinq millions d'euros, donc voilà donc autant vous dire que c'est quand même un côté assez formel, sachant que le prêteur est la Caisse des Dépôts et Consignations. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc sur la délibération numéro 8, que je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Des précisions sur la 9. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. "Rénovation énergétique de cinq logements situés 21, rue Droite à Millau : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et Aveyron Habitat"

« Sur la 9, il s'agit de cinq logements cette fois-ci 21, rue *Droite*, donc toujours 50 % pour un prêt de trente-deux mille euros sur une durée de dix-huit ans, ce qui à mon sens fait un petit montant et une grande durée. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 10. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10. "Rénovation énergétique de cinq logements situés 4, rue du Général Thilorier : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et Aveyron Habitat"

« Alors, la 10 toujours 50 % pour soixante-deux mille euros sur dix-huit ans, 4 rue du *Général Thilorier*, cinq logements en rénovation énergétique. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 11. »

Monsieur DIAZ Maire rapporte la délibération n° 11 :

11. "Rénovation énergétique de neuf logements situés 26, rue Droite à Millau : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et Aveyron Habitat"

« La 11, neuf logements, 26 rue *Droite*, toujours 50 % pour soixante-six mille euros sur dix-huit ans. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 12 ».

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :

12. "Rénovation énergétique de cinq logements situés rue Solignac : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et Aveyron Habitat"

« Et la dernière concernant ce lot de délibérations, cinq logements rue *Solignac* 50 %, quarante-quatre mille euros sur dix-huit ans. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc pour la 13, nous restons toujours sur une convention de garanties de prêt, mais cette fois pour la réhabilitation de onze logements. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :

13. "Réhabilitation de onze logements situés 15-17, rue du Voultre : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'UES Habiter 12"

« Oui alors concernant ces délibérations vous en avez là trois de même nature, c'est là 13, la 14 et la 15 où cette fois-ci ce sont des conventions avec une structure qui s'appelle UES Habiter 12, je crois que c'est la première fois qu'on passe des opérations avec ces structures-là. Alors en fait UES Habiter 12, j'ai regardé à peu près ce que c'était parce que je ne connaissais pas du tout, c'est sur le territoire d'Onet-le-Château et en fait c'est un PACT, alors PACT, je ne savais pas non plus trop ce que c'était et c'est en fait, ça veut dire « *Propagande et Action Contre les Taudis* » voilà, donc c'est un organisme évidemment à but social d'amélioration de logements et en faveur d'un public défavorisé et là eux c'est la première fois, je crois qu'ils nous sollicitent, ils nous ont sollicité sur trois opérations, donc que je vous présente.

La première il s'agit de onze logements réhabilités rue du *Voultre*, donc c'est aussi une garantie de prêt, à chaque fois c'est la garantie de prêt, donc là on est dans un cas différent, mais je vous expliquerai pourquoi on intervient en garantie à hauteur de 100 %, auprès de cet organisme, auprès de la CDC et donc là c'est un prêt d'un montant de deux cent cinquante mille huit cent quarante-huit euros sur trente et un ans.

Alors peut-être que d'ailleurs en terme de logique pour vous éclairer sur le fait : « *Faut-il voter ou pas le fait qu'il s'agit d'un prêt garanti à 100 % ?* » Ce qui est quand même atypique, c'est que vous verrez une délibération avec une convention tripartite avec cette structure le PACT qui s'appelle aujourd'hui SOLIHA aujourd'hui sur l'Aveyron, qui a changé de nom récemment et la ville de Millau, où la contrepartie de ces cautions, de cette garantie à hauteur de 100 %, ce sera la mise à disposition de quatre logements en urgence quand on a besoin de reloger des personnes en difficulté suite à un sinistre par exemple, donc c'est ça qui explique la garantie à 100 %, au lieu d'une garantie traditionnelle à 50 %. Donc là vous avez onze logements donc sur la rue du *Voultre* pour un prêt de deux cent cinquante mille euros environ sur trente et un ans. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Le même type pour la 14. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :

14. "Réhabilitation d'un immeuble et création de quatre logements situés 8, rue Saint-Antoine : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'UES Habiter 12"

« Voilà donc là vous avez la même chose il s'agit à la fois de réhabiliter l'immeuble et créer quatre logements, donc je suppose que l'état est un peu plus dégradé au 8 rue *Saint-Antoine*, donc pour quarante mille euros sur vingt ans, création de quatre logements. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 15. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :

15. "Création et amélioration de deux logements situés 41, rue Gambetta : Convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'UES Habiter 12"

« Et la dernière non concernant UES Habiter 12, c'est deux logements aux 41 avenue *Gambetta*, là il s'agit de faire l'achat et améliorer les deux logements pour un prêt de cent vingt-huit mille cent vingt et un euros sur quarante ans. »

Monsieur le Maire

« Des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« On trouve la délibération 16 qu'évoquait, Monsieur DIAZ, il y a quelques instants »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :

16. "Convention de réservation de logements entre la ville de Millau, Habiter 12 et SOLIHA Aveyron en contrepartie de l'octroi d'une garantie d'emprunt"

« Donc à la délibération 16, ça assez c'est quelque chose bon qui est très intéressant pour la Ville puisque nous n'avons pas ce genre d'accord actuellement avec des opérateurs du logement social, donc la convention tripartite c'est :

- La Ville ;
- Habiter 12 ;
- Et SOLIHA Aveyron, comme je vous l'ai dit ex-Pact Aveyron.

Donc là du fait d'une garantie à 100 %, nous avons la possibilité de disposer de logements en l'occurrence quatre logements, en droit de réservation sur la totalité du parc d'Habiter 12 et du parc de SOLIHA, donc ça veut dire que s'il y a de la disponibilité de logements, ce qui est probable sur un parc si important, puisque j'avais regardé et je crois que rien que le PACT Aveyron en quarante ans avait réhabilité seize mille logements en Aveyron, donc le parc est très, très conséquent, on aura quelque part un droit de préemption, de réservation prioritaire, si on a des personnes à reloger suite à des sinistres. Donc c'est la convention qui vous est proposée que je vous ai résumée en quelques termes, c'est une convention assez simple que vous avez en annexe. »

Monsieur le Maire

« Merci, oui juste un petit commentaire c'est un, cela fait partie des enseignements que nous avons tiré malheureusement des sinistres que nous avons connus cet été où un certain nombre donc de nos concitoyens ont eu des dégâts considérables sur les appartements avec des, j'allais dire, des périodes relativement longues d'incapacité à retourner dans les logements. Jusqu'à présent, j'allais dire, sur l'action la Collectivité et le CCAS savent gérer les relogements auprès des hôteliers en particulier au moment de l'incendie, mais lorsqu'il s'agit de cas de figure qui durent dans le temps, jusqu'à présent nous n'avions pas de moyen d'avoir des collaborations particulières avec des bailleurs sociaux et trouver des solutions on va dire un peu plus pérennes en attendant que la situation des logements de ces habitants puisse se solutionner, voilà.

Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« On y parvenait néanmoins avec l'OPH. »

Monsieur le Maire

« Oui alors on était, j'allais dire, à l'amiable, non pas que ce ne soit plus à l'amiable, mais on en a eu des difficultés cet été, voilà. Donc autant, j'allais dire, le contractualiser, si je puis dire, voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc..., oui, Monsieur NIEL ? »

Monsieur NIEL

« Moi, je me réjouis de toutes ces conventions, cette prise en charge des, disons des prêts, parce que ça fait quand même quarante logements, qui sont rénovés sur Millau, donc nous sommes dans notre *job*, c'est de rénover tous les appartements possibles et c'est bien de travailler avec les organismes sociaux tels que SOLIHA ou Habiter 12, qui permet à des gens modestes de pouvoir se loger d'une manière très correcte, voilà. Surtout qu'ils font du très bon travail et les appartements quand ils sont refaits, ils sont vraiment de qualité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur DIAZ pour libération numéro 17. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :

17. "Budget principal 2020 : ouverture par anticipation des crédits d'investissement"

« La délibération numéro 17, ouverture par anticipation des crédits d'investissement, donc je vous rappelle en fait que le cadre est purement légal et réglementaire à partir du moment où une Collectivité n'a pas voté son budget tant en fonctionnement, qu'en investissement au 1^{er} janvier de l'année, il faut prendre des dispositions pour que *la machine continue à tourner*, il faut payer des salaires, s'il y a des emprunts à rembourser, il faut les rembourser, et enfin, j'allais dire, c'est la continuité. Donc je crois d'ailleurs qu'à chaque fois, chaque année comme nous ne votons pas toujours le budget d'ici la fin de l'année, on passait ce genre d'écritures, juste pour vous rappeler que la règle :

- C'est que concernant le budget de fonctionnement on est autorisé à engager des dépenses pour un montant maximal n'excédant pas le budget de l'année en cours ;
- Et sur la partie d'investissement on peut engager des dépenses d'investissement limitées à 25 % du montant des investissements de l'année en cours hors investissement, hors AP et hors emprunts.

Ça vous conduit, si voulez sur la partie qui vous est demandée sur le budget d'investissement, d'autoriser l'engagement l'ouverture de crédits d'investissement donc pour un montant, en fait deux millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatorze euros que multiplie points vingt-cinq, ça vous fait sept cent vingt-deux mille huit cent vingt-huit euros cinquante.

Et il vous est donc demandé d'autoriser à l'ouverture de ces crédits et qu'on puisse les reprendre au budget primitif 2020. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non, ce n'est pas vraiment une question, c'est une constatation, enfin une fois encore on ne vote pas le budget avant le 31 décembre, donc on est obligé d'ouvrir des crédits par anticipation, mais là vraiment on manque d'éléments, on n'a pas les détails des affectations, on n'a rien du tout. Donc c'est vrai que c'est le *flou absolu*. On part, et si, il y a petit tableau bien gentil, mais il n'y a pas les inscriptions budgétaires, on ne sait pas où ça va tout ça. »

Monsieur DIAZ

« Non, mais attendez, toute façon il y a un côté réglementaire à partir du moment aujourd'hui nous voterons ou l'équipe qui nous succédera votera le budget en avril 2020, d'accord. Donc si vous me dites : « *Ah, mais c'est dommage on fait des crédits par anticipation parce qu'on n'a pas voté le budget de 2020 en décembre.* » On dit : « *Donc acte, on assume on n'a pas voté le budget en décembre.* » Mais ceci dit dans les équipes antérieures il y a de nombreuses fois des budgets qui ont été votés en février, en mars ou en avril. Alors après si voulez quand vous dites : « *On n'a pas de vision.* » De toute façon ce n'est pas une problématique de vision, puisque de toute façon dire : « *Même si le budget, il n'est pas voté, on considère qu'en fonctionnement vous êtes sur la même ligne que ce que vous étiez sur le budget en cours et en investissement vous êtes limités à une somme qui n'est que de sept cent vingt mille euros.* » C'est somme toute des sommes pas très conséquentes, quand on sait que les investissements sont de l'ordre de, avec les AP incluses, de cinq voire six millions d'euros par an, voilà maintenant on assume parfaitement de dire : « *Nous ne voterons pas le budget au mois de décembre.* »

Monsieur le Maire

« Sur la préparation du budget 2020 et les choses sont claires, nous avons fait le choix de ne pas voter le budget avant les élections municipales, ce qu'autorise la loi et que ce soit voté en avril 2020 de façon très transparente à ce que quelle que soit l'équipe qui arrive au-delà des élections de mars 2020, elle est la liberté de préparer son budget, c'est une situation que nous aurions aimé trouver en 2014, puisque lorsque nous sommes arrivés le budget était bien évidemment voté et donc assez peu de marge de manœuvre par la suite, donc pour permettre à l'équipe qui arrivera après le mois de mars 2020 d'avoir toute la latitude de mettre en œuvre les moyens, donc elle souhaite pour mettre en application son projet de mandat, auront toute cette l'attitude là, donc c'est parfaitement prévu par les textes, c'est une position que j'assume parfaitement et donc comme les textes l'autorisent il y aura vraisemblablement le même mois à la fois le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget comme encore une fois les textes le prévoient sur une année électorale et je trouve que c'est faire preuve de transparence pour l'équipe suivante. »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas ce procès-là que je vous faisais... »

Monsieur le Maire

« Mais si puisque vous... »

Monsieur DURAND

« ... non, mais depuis six ans, on vote le budget... »

Monsieur le Maire

« Vous nous demandez d'engager... »

Monsieur DURAND

« ... non mais depuis six ans, vous ne votez pas le budget au 31 décembre, ce n'est pas parce qu'il y a des élections cette année que vous ne le votez pas, après il y a des DM, des décisions modificatives qui existent pour la prochaine équipe, seulement la prochaine équipe *vous lui laissez pas mal de petits cailloux*, on le verra tout à l'heure avec *Le Tour de France*, donc on pouvait faire, *vous draper de votre chasteté*, de dire : « *Moi je suis très transparent, je laisse tout très propre.* » Je n'en suis pas si certain que ça, moi. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas la prétention *de me draper de quoi ce soit*, Monsieur DURAND, et voilà la position que nous avons adoptée est celle-ci, c'est ce que vous nous reprochiez dans la première partie de vos propos et je vous donne une explication. »

Monsieur DURAND

« Question que je vous dis : « *On a des crédits d'investissement, on ne sait pas du tout à quoi ils sont affectés ?* » Voilà c'est tout, on aurait eu des détails d'inscription, on en discuterait ou pas, mais on n'a rien, on n'a pas d'élément. »

Monsieur le Maire

« Mais vous savez que sur des anticipations de crédit on ne peut pas faire, j'allais dire, des avances qui soit démesurées par rapport aux engagements habituels du budget, donc il n'y a pas de dérapages possibles... »

Monsieur DURAND

« On a aucune autorisation de programme, les AP même sur l'emprunt à un million trois dont parlait Monsieur CHIOTTI tout à l'heure, il y a aucune AP... »

Monsieur le Maire

« Les AP, Monsieur DURAND, vous les connaissez par cœur, ce sont les mêmes depuis le début du mandat, donc vous ne découvrez pas de nouvelles AP. »

Monsieur DURAND

« Elles changent, enfin on en reparlera tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« Oui, elles peuvent évoluer, mais les AP, vous les connaissez parfaitement.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je passe cette délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Cinq voix contre. Des absentions, pardonnez- moi. Cinq, six, sept. Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 22 voix pour

7 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

1 abstention

(Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 19. 18, pardon : subventions aux associations, ce que nous permet de faire la délibération précédente. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :

18. "Subventions aux associations : versement d'acompte par anticipation au vote du budget primitif 2020"

« Voilà, nous l'avons déjà fait par le passé, c'est la subvention aux associations, donc bien évidemment avant le vote du budget, il y a des associations qui ont des charges à régler comme des salaires, des charges, des dépenses générales, donc nous faisons un versement partiel des subventions 2020, donc vous avez la liste des associations, je ne vais pas évidemment vous les lister une par une avec les montants qui sont versés par anticipation au titre de 2020, vous en avez la liste et la délibération vous demande de, bien évidemment :

- D'accepter ces paiements par avance sur le budget primitif 2020. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la ... Pardon, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Monsieur le Maire, j'ai du mal entendre ce que vous avez dit entre les deux délibérations, ce n'est pas la délibération précédente qui nous permet de voter la délibération actuelle. Vous vous êtes égaré. »

Monsieur le Maire

« Non, je ne me suis pas égaré... »

Madame GAZEL

« D'accord, merci. »

Monsieur le Maire

« ... Madame GAZEL, je vous remercie, Madame GAZEL, je ne me suis pas égaré, mais le fait qu'on puisse engager des crédits sur l'année suivante, nous permet d'engager une partie du budget. Si ! Que vous le vouliez ou non. »

Madame GAZEL

« La délibération précédente concerne l'investissement... »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Madame GAZEL

« ...là, on est en fonctionnement, on fait une avance, c'est tout à fait différent. »

Monsieur le Maire

« Il y a absolument aucun problème, nous sommes tout à fait d'accord sur le fond du problème, Madame GAZEL, quelque que soit notre éloignement. »

Monsieur DIAZ

« Sachant que pour être tout à fait précis, on a acté effectivement sept cent soixante-douze mille euros sur des crédits d'investissement, mais il est bien rappelé aussi dans la décision que concernant le budget de fonctionnement il n'y a pas d'autorisation spécifique à demander, puisqu'il est permis de reconduire à l'identique le budget de l'exercice en cours, donc les avances qui sont faites aux associations sont imputées sur le compte 65 pour un montant qui est parfaitement accepté, puisqu'il est en ligne avec le budget de l'année 2019, donc c'est l'histoire d'être tout à fait précis. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« C'est parfait donc j'en conclus que nous sommes d'accord.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie, à l'unanimité. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Je vous propose de passer à la délibération numéro 19. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 19 :

19. "Autorisation de signer un contrat d'emprunt visant à clore l'exercice"

« Alors la délibération 19, je vous l'ai évoquée lors de la DM 3 en vous parlant d'une réduction d'emprunts par rapport au budget primitif de trois cents mille euros, notamment grâce au complément de versement de FCTVA. Donc en fait on avait sollicité les *pools* bancaires pour un emprunt d'un montant d'un million six cent soixante-treize mille deux cent cinquante euros, que nous amenons avec les trois cents mille euros de diminution d'emprunt à un million trois cent soixante-treize mille deux cent cinquante euros. Donc nous avons reçu les offres des différentes banques, je précise au passage, pour être un peu provocant, que *si nous étions si mal en point*, on n'aurait pas eu cinq banques qui auraient répondu à notre demande. On en a retenu une et donc il s'agit de la Banque Postale et la Banque Postale nous fait sur vingt ans un taux d'intérêt à 0,93 %, ce qui reste encore un très bon taux au niveau des intérêts à payer.

Donc, il vous est demandé en de donner votre accord, les fonds concernant cet emprunt, le contrat sera signé donc au titre de l'exercice 2019, il est précisé dans le contrat de prêt que les fonds seront versés en janvier 2020. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, non. Je vais reprendre un peu ce qu'a dit Monsieur CHIOTTI tout à l'heure, même si c'est un peu... visant à clore l'exercice, donc c'est vrai que nous avons levé un emprunt de quatre millions en début d'année. Là, on lève un million trois, qui passera sur l'année prochaine, donc on augmente l'encours de dettes, mais bien sûr il ne sera pas sur 19, parce qu'il va être au 1^{er} janvier comme l'année dernière. Enfin, c'est une fois encore vous augmentez la dette, moi je n'ai pas peur de le dire, là on est à cinq millions trois d'emprunt cette année, enfin on sera à cinq millions trois... »

Monsieur DIAZ

« Oui ! »

Monsieur DURAND

« ... et on ne sait pas où ça va, puisqu'il n'y a aucune autorisation de programme, je le redis encore une fois, on clôt l'exerce. Qu'est-ce qu'on clôt ? »

Monsieur DIAZ

« Je voulais juste vous faire, pour qu'on soit bien en ligne d'accord, quand même un petit commentaire. Quand on a fait le BP, alors je n'ai plus les chiffres exactement en tête, je crois que quand on a fait le budget primitif on vous a dit : « *L'endettement prévisionnel de fin d'année est de trente-deux millions, c'est bien le chiffre qu'on a donné.* » D'accord, avec une clôture de mémoire à l'exercice 2018 compte administratif de vingt-neuf millions huit cents mille, je crois... »

Monsieur DURAND

« C'est marqué dans votre livre. »

Monsieur DIAZ

« C'est-à-dire disons trente millions, d'accord. »

Monsieur DURAND

« On est d'accord. »

Monsieur DIAZ

« Vous dites de trente à trente-deux, il y a une augmentation d'encours de deux millions, c'est une réalité. Donc si on est en ligne effectivement avec le BP, l'encours qui sera proposé au compte administratif en clôture que nous ferons ou ne ferons pas, sera de l'ordre de trente-deux millions, les comptes ne sont pas arrêtés, je ne peux pas vous le dire à l'euro près. Mais je souhaite quand même pour qu'une fois pour toutes, on cesse de parler de la dette, parce que je vous donne juste quelques chiffres qui sont des chiffres comptables, d'accord pour qu'on soit clairs.

Alors moi je me souviens d'une altercation, d'un entretien avec Madame GAZEL, quand je parlais de l'endettement, moi je me mettais dans une vision dynamique en parlant de l'équipe précédente en disant : « *Oui, soit effectivement l'endettement était à trente millions en réel, vous d'ailleurs vous parliez de vingt-neuf millions trois, en réel et il n'y a que les chiffres qui sont publiés dans les comptes administratifs qui font foi, je vais vous suivre sur cette piste.* » Moi j'avais une vision plus dynamique qui consistait à dire : « *Non, la réalité de l'endettement c'est ce qui a été souscrit, qui est inscrit dans les comptes, plus le reste à réaliser en emprunts pour solder les programmes lancés par l'équipe.* » Mais peu importe, si en revanche je me mets en ligne avec vous, je me mets sur un compte administratif, dont acte même si intellectuellement je trouve que ce n'est pas une bonne vision, mais peu importe.

- En 2013, d'accord 2013 ces chiffres sont vérifiables, je les ai ressortis parce qu'on parle tellement de la dette, que bon outre le fait que c'est un peu horripilant, à un moment il faut prendre les chiffres. Le budget 2013, non, non, mais le budget 2013 que nous n'avons pas exécuté au titre de la dette était au compte administratif et c'est le chiffre que vous m'avez donné, je suis d'accord avec vous de vingt-neuf millions trois cent six mille, auxquels il convient de rajouter le budget annexe de la Maison du Peuple, qui portait une dette d'un million deux cent quatre-vingt-un mille euros, soit en réel compte administratif trente, six soixante-cinq, donc on vous

avait cité le chiffre de vingt-neuf millions, vous aviez tout simplement omis de dire qu'il y avait un million trois cents mille euros de dettes de la Maison du Peuple, dettes que nous avons réintégrées nous dans le budget principal de la Ville, donc la vérité du chiffre de 2013, c'est trente millions six cent soixante-cinq mille ;

- En 2014, nous sommes montés à trente et un millions trois cent cinquante mille euros ;
- Puis en 2015 à trente-deux millions sept cent quarante-sept mille euros.

Je souhaite préciser quand même, vous vous en doutez que comme nous sommes arrivés aux affaires en cours en avril 2014, la totalité des emprunts souscrits d'avril 2014 à décembre de 2014, plus l'année 2015 n'ont servi qu'à financer les programmes qui restaient en cours de l'équipe antérieure, les chiffres je les tiens à votre disposition pour un montant vu avec Madame BACHELET de cinq millions trois cents mille euros.

Donc la réalité de la dette mise en place par l'équipe, c'est à partir de 2016.

- 2016, nous sommes à trente-trois millions deux cent soixante mille ;
- 2017, on est à trente et un millions sept cent quatre-vingt-un mille compte administratif ;
- 2018, compte administratif nous sommes à vingt-huit millions neuf cent cinq mille, alors pour une raison très simple, c'est qu'un emprunt n'a pas été fait sur 2018 parce qu'on gère la dette et il a été fait en 2019.
- Donc l'atterrissage 2019 sera à trente-deux millions.

Et je vous rappelle qu'on était en 2014 à trente et un millions trois cent cinquante mille euros, donc on ne parle pas d'une dette qui a explosé, on parle de six cent cinquante mille euros, donc ça c'est la première remarque.

La deuxième remarque que je ferais sur la question c'est de dire : « *Nous, on assume le fait que la dette, elle a somme toute très, très peu augmentée, quand on regarde ça de près.* » Alors bien évidemment, on pourrait se poser la question de dire : « *Mais c'est dingue vous annoncer des investissements plus importants que jamais et la dette elle augmente pas.* » Oui, bien évidemment je vous rappelle que nous avons fait près de cinq millions d'euros de cessions, mais c'est parfaitement assumé, on ne concerne pas des actifs non stratégiques. Donc les chiffres seront à trente-deux millions et qu'en plus par rapport à la notion d'emprunt, nous profitons aussi de l'opportunité historique, puisque les derniers prélevés sont tous à des taux inférieurs à 1 %, donc c'est assumé.

Par contre honnêtement, j'ai cité les chiffres, vous pourrez les vérifier et dire que : « *La dette explose.* » Ce n'est absolument pas une réalité économique, absolument pas, quand nous clôturerons les comptes 2019, nous serons probablement à trente-deux millions pour trente et un millions trois cent cinquante en 2014, soit six cent cinquante mille euros de delta sur trente et un millions d'encours ça fait pas beaucoup quand même.

Voilà c'est tout, après moi personnellement, je ne sais pas si ça sera une thématique de campagne, moi je vous donne une réalité de chiffres et il y a beaucoup de fantasmes parce qu'à la limite c'est faux quant au montant et quelque part on agite la dette comme si c'était une maladie honteuse, non la dette ça se gère, elle est assumée et elle est assumée pour faire quoi : de l'équipement et de l'aménagement collectif, voilà et bon moi c'est sans aucune agressivité. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi je réponds sans aucune agressivité non plus. J'entends bien que vous avez réalisé cinq millions de vente... »

Monsieur DIAZ

« Quatre millions... »

Monsieur DURAND

« Quatre millions sept cents mille, bon qui ont permis de diminuer la dette, sinon elle serait... Moi la question que je vous pose : « *Quelle sera l'encours de la dette fin 2020 ?* » Ah mais non, mais oui, parce que vous nous expliquez, l'équipe précédente nous a laissé un encours de dette que vous qualifiez de trente millions, mais nous à la fin 2020 puisque ce n'était pas nous, elle était de tant. Quelle sera le montant de la dette fin 2020, Monsieur DIAZ ? S'il vous plaît. »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible

« Moi, je n'ai jamais accusé l'équipe précédente, ni même mis en cause par rapport à la dette, je dis juste que : « *Les personnes qui seront aux affaires après que ce soit nous ou d'autres.* » Ils diront : « *Voilà moi je démarre un mandat avec trente-deux millions d'endettement c'est-à-dire grosso modo le même niveau à 2 % près, si on fait le calcul qu'en 2014, regardons ce qui a été lancé comme opérations et ce qui serait à financer.* » Maintenant on a toujours été d'accord pour dire qu'il faut être ambitieux en investissement, mais que l'investissement ne doit pas faire que la Ville soit mise en danger au quotidien, ce n'est pas le cas jusqu'à présent, par contre clairement je n'ai pas fait les projections en disant : « *Si nous étions en place en 2020, voilà très exactement ce qu'il se passerait, parce que premièrement des chantiers peuvent s'ouvrir ou ne pas s'ouvrir, ou s'ouvrir et être différé dans le temps. Je n'ai pas une vision sur le niveau de cofinancements que je vais obtenir.* » Ce serait un exercice qui sera tellement théorique qu'il n'aurait à mon sens pas de validité. »

Monsieur DURAND

« Je peux ... »

Monsieur le Maire

« Oui, et après Monsieur CHIOTTI avait demandé la parole. »

Monsieur DURAND

« Simplement, je vous rappelle donc :

- Vous avez vendu la Gendarmerie, donc on ne l'a plus, ça bon, ça se discute, on peut discuter c'est un autre problème ;
- Je vous rappelle aussi que vous avez augmenté les impôts de 11,80 %, ce qui rapporte deux millions cinq de plus à la Collectivité par an.

Donc vous pouvez dire : « *Nous, on est des supers gestionnaires, on a tout fait tout bien, tout bien fait.* » Mais la réalité ne serait pas tout à fait la même s'il n'y avait pas eu tous ces événements qui en fait... »

Monsieur DIAZ

« Non alors, pour être qu'une fois encore tout à fait précis parce qu'il y a eu des échanges, vous pouvez ressortir la délibération, je l'ai là d'ailleurs du 24 mars 2016 concernant les augmentations d'impôts. Une fois encore soyons précis, les impôts ce n'est pas 12 %, n'ont pas augmenté de 11,8 %. Je vous rappelle que nous avons augmenté le taux s'appliquant au taux s'appliquant sur les bases de 11,8 %, oui mais ça fait une différence... »

Monsieur ????

Micro éteint, inaudible.

Monsieur DIAZ

« ...non, mais attendez, je précise et que la..., oui mais à un moment il y a des problèmes d'affichage, c'est que la réalité c'est que si vous augmentez de 11,8 %, un taux de 30 % expliquant sur un indice, la réalité d'une simple règle de trois, vous amène à trois virgule quelque chose, donc la réalité de l'augmentation en euros pour l'habitant c'est trois et quelques pour cent de ce qu'il payait. Après vous mélangez deux choses :

- D'abord le produit qui a été généré par les impôts supplémentaires il est, suite à la mesure fiscale, d'un million six, après vous regroupez ça aussi avec la revalorisation des bases qui ne sont pas du fait de la Ville, mais de l'État. Donc voilà donc c'est 1,6, mais c'est assumé pour une raison très claire, si voulez c'est qu'à un moment, j'allais presque vous dire, que finalement on a eu beaucoup de chance, parce que quelque part quand on a augmenté les impôts, je parle pour la Collectivité, ce que pourra faire la Ville, sans qu'on est évidemment la moindre information, l'histoire nous a un peu donné raison sur l'augmentation de la taxe d'habitation puisqu'en 2023, 100 % des foyers seront dégrévés de la taxe d'habitation. Donc l'État nous fournira des ressources qui ne seront pas payées par les contribuables, c'est plutôt pas mal ;
- Il y a le côté de la taxe foncière dont acte, mais aussi c'est assumé parce que très honnêtement moi une fois encore je ne veux pas polémiquer, mais quelle que soit l'équipe qui aurait été en place, faire un programme d'investissement sur la Ville en acceptant de vous dire que la baisse de la dotation de l'État a conduit dès 2017, qui était le montant maximisé, mais qui est reconduit chaque année, de se priver d'un million et demi de ressources, faisait *appelons un chat un chat* que quelle que soit l'équipe en place, ils auraient quasiment rien fait de structurant pour la Ville, si ce n'est d'entretenir l'existant. Mais une fois encore, c'est un choix assumé par l'équipe, enfin Monsieur le Maire pourra faire un commentaire, mais moi je n'ai pas de débat sur la question et à titre personnel ayant une fonction particulière que celle de responsable des finances, je pourrais comme disait l'autre : « *Le matin en me rasant, en me regardant dans la glace, dire que les indicateurs financiers de la Ville au 31 décembre 2019, qui est le dernier exercice qu'on clôture, sont des indicateurs qui ont été plutôt une bonne stratégie financière qui est assumée.* » Et voilà mon constat personnel, tout ça en étant effectivement très vigilant sur nos dépenses du quotidien, puisque comme vous l'avez vu, si vous prenez tout simplement à la DM1, le DM2 et la DM3 en termes de fonctionnement, sans pour autant avoir arrêté les comptes 2019, vous verrez que le solde arithmétique des opérations fait qu'il n'y a pas eu de dérapage sur les dépenses de fonctionnement, je vous ai même parlé d'une économie de cent mille euros concernant la masse salariale, donc voilà après on peut en débattre à l'infini. »

Monsieur le Maire

« Moi, je rajouterai juste, ou je renforcerai juste un des éléments que tu as donnés, quand tu dis : « *On a perdu un million deux sur la baisse des dotations de l'État.* » Ça veut dire qu'il faut le ramener à l'année, nous perdons chaque année, chaque année depuis trois ans un million deux de recettes par la baisse des dotations de l'État, chaque année, ce n'est pas une fois qu'on les a perdu, on les perd chaque année, c'est-à-dire que *grosso modo* jusqu'en 2014, on avait à peu près trois millions de DGF, aujourd'hui on est à peine à deux millions sept depuis trois ans, elle a été dégressive de 2014, 2015 et 2016, 17-18-19 c'est taux plein, donc on perd chaque année un million deux, *ce n'est pas une bagatelle*, pour rendre les services à la population qui restent les mêmes et avec, et je confirme ce que disait Daniel DIAZ, il y a quelques instants, une volonté de maintenir chaque année une capacité à faire des investissements

quasiment autour d'un peu plus de cinq millions cinq, on va dire entre cinq millions cinq et six millions, parce que c'est une vraie volonté que d'assumer cet investissement sur les biens publics, sur l'espace public, parce qu'au-delà de l'intérêt du chantier c'est aussi le soutien de l'emploi, c'est aussi le soutien à des entreprises du BTP, c'est aussi le soutien les artisans qui vont faire les rénovations dans les immeubles, que nous avons cité tout à l'heure, à travers les subventions de l'OPHRU de la Com Com, donc c'est là-aussi affirmer une volonté de soutien de ces activités avec les choix budgétaires que nous avons pris en 2015.

Monsieur CHIOTTI, après Madame GAZEL ? »

Monsieur CHIOTTI

« Non, moi c'était pour..., Michel l'a souligné après, cette augmentation des impôts et ensuite les taux étaient à 0,55 en juillet, ils étaient à 0,93 maintenant, ça aurait été peut-être bien de souscrire un peu plus tôt, quoi ? Entre autre, mais bon. »

Monsieur le Maire

« Allez, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« ... répondre à Monsieur DIAZ sur sa comparaison. Vous avez raison, on parle de chiffres réels ça me va mieux que de la prospective, en effet c'est bien, on aura mis cinq ans à s'entendre sur la façon dont on peut étudier ensemble les chiffres, c'est déjà ça de gagné... »

Monsieur DIAZ

« Il y a des couples qui mettent bien plus de cinq ans à s'entendre. »

Madame GAZEL

« Je n'irais pas jusque là Monsieur DIAZ, mais... juste simplement pour... il y a quelques éléments de comparaison qui vont être différents dans le mandat à venir, c'est que même si la dette atteignait un peu plus de trente et un millions d'euros en 2015, je crois, c'est ce que vous avez dit, vous avez d'ailleurs actionné le levier de l'impôt, vous disiez Monsieur le Maire que c'est un million deux de moins de DGF, mais c'est deux millions quatre de plus par an et encore un peu plus chaque année parce qu'il y a les bases etc. »

Monsieur le Maire

« Mandale GAZE, juste... »

Madame GAZEL

« Juste, je peux finir mon propos ? »

Monsieur le Maire

« Oui, juste permettez-moi de préciser, il faut faire les plus et les moins, vous avez parfaitement... »

Madame GAZEL

« C'est ce que j'ai fait. »

Monsieur le Maire

« ... voilà oui mais j'insiste bien sur le fait que nous perdons chaque année un million deux, depuis trois ans maintenant sur les baisses de dotations de l'État. »

Madame GAZEL

« Tout à fait, je n'ai pas dit le contraire, je dis simplement que dans le même temps vous encaissez chaque année deux millions quatre de plus, même c'est plus, c'était deux millions quatre la première année, donc c'est un peu exponentiel chaque année, donc c'est au moins deux millions quatre depuis l'augmentation d'impôts. Donc, il y a ça qui est venu quand même améliorer l'état de la dette et puis il y a les cinq millions d'euros *des bijoux de famille*, que nous n'aurons plus sur le prochain mandat, nous ne les aurons plus et comme le dit Michel DURAND, là on est déjà à trente-deux millions à la fin de cette année 2019, sans tous les projets qui sont déjà engagés et des projets déjà engagés avec une part de financement portée par le bloc communal Ville et Communauté qui est insupportable, parce que c'est le cas des quais et c'est ce qu'on dénonce depuis longtemps, avoir quasiment cinq millions d'euros uniquement supportés par la Ville où quasiment avec 0,3 % de financements extérieurs, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la capacité de financement d'une année sur un chantier.

Alors vous parlez des logements, les logements on n'investit pas dans les logements, on peut le regretter justement, on ne fait que garantir les prêts, ne mélangez pas tout, ne faites pas de l'habillage politique sur ce qui est fait, nous garantissons les emprunts, on aurait pu faire d'autres choix, vous ne les avez pas fait, qui font également travailler les entreprises et qui rapportent ensuite de la fiscalité, ça aurait pu être la rénovation et la construction de logements, qui doivent en effet être une priorité, mais simplement pour dire que la... »

Monsieur le Maire

« ... mais qui n'est pas du tout de notre compétence, Madame GAZEL, je vous le rappelle et oui ... »

Madame GAZEL

« Monsieur le Maire, vous êtes premier vice-président à la Communauté de Communes... »

Monsieur le Maire

« ... et c'est pour ça que je parlais d'habitat tout à l'heure, Madame GAZEL... »

Madame GAZEL

« ... pas suffisamment... »

Monsieur le Maire

« Ah, oui... »

Madame GAZEL

« Il ne faut pas faire qu'en parler, mais simplement la conclusion par rapport à votre comparaison, Monsieur DIAZ, c'est que même si les chiffres peuvent être comparables, il y a tout un tas de choses autour des chiffres, qui ne pourront pas être tenues sur le mandat à venir, parce qu'on n'a plus rien à vendre et parce que le levier des impôts, on ne pourra plus l'actionner, Millau est quand même déjà 30 % au-dessus des villes de la même strate sur le foncier, ce n'est pas que la taxe d'habitation, quand un Millavois paye mille euros d'impôts foncier, enfin quand un habitant d'une autre ville comparable à Millau paye mille euros, un Millavois paye mille cent euros, voilà et ça évidemment en terme d'attractivité c'est évidemment pas très bon, voilà ceux que je voulais dire. »

Monsieur le Maire

« Oui mais après, Madame GAZEL, il faut mettre en regard ce que la Ville propose, vous ne pouvez pas dire mille euros d'un côté mille cent euros de l'autre. Si vous ne mettez pas en regard le niveau de prestations que la Collectivité donne à sa population, ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas prendre qu'un seul montant ou un seul chiffre... »

Madame GAZEL

« Pour la même strate. »

Monsieur le Maire

« ... et même pour la même strate, Madame, deux Communes de la même strate, je suis désolé, ne fournissent pas les mêmes prestations, les mêmes services, la même amplitude de services à leurs populations, il faut mesurer ce que la population paye à travers ses impôts et j'allais dire, les services et la qualité des services qu'elle a en regard. Vous ne pouvez pas faire qu'un chiffre comme ça.

Et arrêtez avec les quais, Madame GAZEL, sur le montant, les deux places qui étaient dans votre escarcelle : la place de *La Capelle* et la place *Mitterrand*, pour ces deux places nous sommes à plus de quatre millions cinq avec une superficie inférieure à celle des quais et si vous le regardez, je l'ai déjà évoqué le prix au mètre carré est inférieur sur les quais par rapport aux aménagements des deux places, que vous aviez laissées sur le mandat précédent, donc à un moment donné, soyez logique et donnez les bonnes comparaisons. Vous voyez que même à l'avant dernier Conseil, on n'arrivera pas à se mettre d'accord sur tout.

Bien, Madame LACAN ? »

Madame LACAN

« Juste, si je peux me permettre, il me semble qu'on oublie souvent en parlant de Millau et c'est général, c'est une ville qui n'est pas, très peu portée par l'Interco et j'en parle en connaissance de cause par rapport au Pôle Petite Enfance ou l'Interco a financé à hauteur de cinquante mille euros en investissement et zéro en fonctionnant, donc ce qu'il faut bien comprendre aujourd'hui, ce qui grève de la ville de Millau, c'est bien le fait que c'est une ville qui n'est pas portée par l'Interco, tout est supporté par la ville de Millau et notamment en terme de fonctionnant et tant que ça ne changera pas ça sera une réelle problématique pour la Ville. »

Monsieur le Maire

« Bien, je propose de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Alors, cinq, six, sept, huit, si je ne me trompe pas. Donc, y a-t-il des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par 22 voix pour
8 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE,
Nicolas CHIOTTI)*

Monsieur le Maire

« La numéro 20 : Les tarifs des services publics. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 20 :

20. "Tarifs des services publics 2020"

« Oui, alors tarifs des services publics 2020, donc moi je n'ai pas vraiment de valeur ajoutée là sur la question, juste vous préciser que les tarifs qui ne sont pas concernés et qui ne sont pas touchés, c'est la partie :

- Restauration scolaire ;
- C'est tout ce qui concerne l'activité périscolaire ;
- Et centres de loisirs ;
- Et tout ce qui concerne le théâtre de la Maison du Peuple.

Donc vous avez la liste exhaustive comme on fait chaque année des différentes prestations, que moi je ne sais pas vous commenter n'étant pas dans chaque domaine d'activité, mais *grosso modo* si on veut prendre les tarifs concernant les tarifs publics depuis 2020.

Depuis 2016, ils sont quasiment étals, on prévoit sur 2020 une augmentation modulant les services qui ne vont pas augmenter que je vous ai cités de 1,5 %.

Donc si on prenait les exercices de 2016 à 2020, soit quatre ans avec le taux d'inflation, il est bien évident que 1,5 %, c'est très inférieur à ça et que la Ville a quand même besoin de temps en temps de rajuster marginalement le prix de ses services.

Après si vous avez des questions sur le détail, les adjoints en charge répondront, je ne suis pas compétent sur la question. »

Monsieur le Maire

« Merci, est-ce qu'il y a des questions, ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non, ce n'est pas une question. Vous situez l'inflation à 1,5, sauf qu'elle est à 1,2, c'est Monsieur MAILLE qui nous l'a dit l'autre jour, donc déjà on est à 0,3 de plus. Par contre moi je vous ai fait confiance, il n'y a pas de raison, j'ai quand même un peu regardé des tarifs, mais par contre la Culture *elle prend un coup sur la casquette*, c'est dommage, enfin bon. Je vois que ;

- La Médiathèque plus 2,63 % ;
- Le CREA plus 2,2 ;
- Et par contre le Musée, on avait évoqué la gratuité avec Karine ORCEL du Musée, lui 40 % d'augmentation ça passe de cinq euros à sept euros, donc je trouve que là ce n'est pas très détaillé ;
- Le Beffroi plus 12 % donc c'est vrai qu'on gratte, on gratte là.

Enfin, c'est dommage pour qu'on tape que sur la Culture, on est loin de l'inflation : 40 %. »

Monsieur le Maire

« Je pense que Madame ORCEL se fera un plaisir de vous répondre parce... »

Monsieur DURAND

« Répondez-moi pourquoi le Musée passe à 40 % plus cher ? »

Monsieur le Maire

« Je ne vous répondrai pas pourquoi le Musée passe à 40 % plus cher. Je pense que Madame ORCEL vous expliquera ça très largement en détails en vous proposant et je pense que nous tomberons d'accord sur le fait que nous pouvons faire confiance à Madame ORCEL pour veiller à la Culture et au tarif de la Culture... »

Monsieur DURAND

« Mais j'espère, mais bon 40 %... »

Monsieur le Maire

« ... je peux vous l'assurer... »

Monsieur DURAND

« On ne va pas vers la gratuité quand même. »

Monsieur le Maire

« Non, on ne va pas vers la gratuité, c'est un débat qui est toujours ouvert et je me rappelle fort bien les propos que nous avons eus avec Monsieur FABRE, sur ce sujet-là, mais la question de la gratuité doit aussi se réfléchir sur un accompagnement des visiteurs, la gratuité n'est pas forcément signe d'accessibilité à tous et le Musée offre un certain..., j'en suis convaincu une multitude de prestations qui permettent au public de découvrir les collections... »

Monsieur DURAND

« On n'a pas réponse donc c'est dommage. »

Monsieur le Maire

« Non, mais je pense que Madame ORCEL vous la donnera. »

Monsieur DURAND

« D'accord, merci. »

Monsieur le Maire

« Puisque Monsieur DIAZ a bien pris la précaution de dire que les élus en charge vous répondrez, voilà. Donc nous sommes synchrones. »

Madame GAZEL

« J'ai une question, mais vraiment par curiosité, alors il n'y a pas les paginations, mais Madame LACAN peut-être ou Madame BALTRONS je ne sais pas. Qu'est-ce que c'est au service Education, il y a un petit tableau avec écrit « vacanciers, tarif dégressif 2020 », il y a des prix de journée avec repas, demi-journée avec repas. Qu'est-ce que c'est « vacanciers » ? C'est juste par curiosité. »

Madame LACAN

« C'est à quelle page ? »

Madame GAZEL

« Et bien ce n'est pas paginé, alors c'est comment vous dire... »

Monsieur CHIOTTI

« C'est au milieu. »

Monsieur DURAND

« C'est éducation ! »

Madame GAZEL

« Avant cimetièrè... »

Monsieur ALIBERT

« Voilà, avant cimetièrè... »

Madame GAZEL

« Après les prêts de matériel et avant les cimetièrès. »

Madame LACAN

Micro éteint, inaudible.

Madame GAZEL

« C'est un petit tableau. »

Monsieur DURAND

« C'est le dernier ! »

Madame LACAN

« Peut-être des Centres de Loisirs, mais je donnerai... »

Madame GAZEL

« Parce que l'intitulé « vacanciers » et assez surprenant ! »

Madame LACAN

« Oui, je vous le confirmerai. »

Monsieur le Maire

« « Vacanciers », c'est le terme qui n'est pas approprié. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Madame GAZEL

« Non. »

Monsieur le Maire

« Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Cinq voix contre. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 22 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Donc toujours Monsieur DIAZ pour la 21. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 21 :

21. "Pacte fiscal et financier : convention de reversement"

« Oui alors la 21, pour ceux qui siègent à la Communauté de Communes c'est quelque chose qui a déjà été vu, donc je vous rappelle en fait que le Pacte Financier Fiscal, il a été adopté au niveau de la..., s'il te plaît c'est hyper fatigant, quoi, le Pacte Financier Fiscal, il a été adopté à la Communauté de Communes par une délibération du 27 février 2019 et il couvre la période 2019 - 2023.

Alors en synthèse le Pacte Financier Fiscal, les différents Maires se sont retrouvés, puisqu'il y a des compétences nouvelles qui sont prises par la Communauté de Communes, bon vous savez qu'au titre de la loi NOTRe, il y a :

- Les compétences obligatoires ;
- Des compétences qui sont facultatives ;
- Des compétences qui sont optionnelles.

Donc le sens de l'histoire c'est de transférer des compétences des Communes composant la Communauté de Communes vers la Communauté de Communes, donc ça a généré un besoin financier, puisqu'on parlait d'ailleurs des politiques qui sont structurantes et il y a en l'occurrence sur la partie financière de la Communauté de Communes vous le savez :

- Le futur transfert du Pôle Centre Nautique / Mur d'Escalade à la Communauté de Communes ;
- Il y a la mise en place, on en parlait à l'instant, Madame GAZEL, de la politique de l'habitat qui est assez volontariste, puisque la Communauté de Communes va allouer six cents mille euros par an et ce pendant sept ans à la politique de l'habitat ;
- Et aussi des sommes, somme toute, assez conséquentes sur tout ce qui concerne la mobilité, notamment le Pôle d'Échanges Multimodal pour deux cent quatre-vingt mille euros par an et ce pendant quinze ans.

Vous voyez ça représente des sommes importantes et finalement les Maires se sont mis autour de la table en disant : « *Mais comment on va financer tout ça ?* » Alors le financer tout ça, c'est le Pacte Financier Fiscal, alors ce qui concerne la délibération qui vous est apportée ici ça concerne les zones d'activités en l'occurrence :

- *Millau Viaduc 1*, ex ce qu'on appelait *Les Fialets* avant ;
- Et la zone qui vient d'être ouverte de *Millau Viaduc 2*. Où la Ville a décidé pour aider la Communauté de Communes d'opérer un transfert, enfin plus exactement une répartition de fiscalité, pour abonder aux ressources de la Communauté de Communes, donc en l'occurrence il y a deux décisions qui sont prises dans cette convention, qui vous est jointe en annexe :
 - Une première concernant la taxe foncière sur le bâti, donc 80 % de ce montant sera reversé à la Communauté de Communes sur, bien évidemment, les zones d'activités, les entreprises nouvelles qui s'installent ou les extensions de locaux sur des entreprises existantes ;
 - Et vous avez une deuxième décision, qui est là pour le coup, le reversement intégral de la taxe d'aménagement que percevait la Ville, soit donc 100 % du produit perçu pour toutes les Communes du territoire au profit de la Communauté de Communes, donc nous aussi, sur les parcs d'activités, donc nous on a des parcs d'activités sur le territoire, mais vous avez aussi par exemple Creissels qui a la zone de Raujolles, vous avez Rivière qui a une zone etc.

Donc cette décision, il vous est demandé de l'approuver pour pouvoir abonder et sécuriser le plan financier qu'a présenté d'ailleurs en Communauté de Communes, Monsieur MAILLE, tout récemment. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur DIAZ pour 22 : transfert de charges. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 22 :

22. "Transfert de charges et dotation de compensation"

« Oui, alors transfert de charges ça concerne aussi nos relations avec la Communauté de Communes, donc je vous rappelle en fait qu'on a déjà transféré quelques éléments à la Communauté de Communes, je pense par exemple aux zones d'activités économiques comme :

- Le *Cap du Crès* ;
- Ou aussi la zone des *Ondes*.

Où là on a transféré cette partie-là et effectivement il y avait un transfert de charges où la Communauté de Communes prenait à sa charge :

- La signalétique ;
- L'entretien de la voirie ;
- De l'éclairage.

Et bien évidemment entre la Ville et la Communauté de Communes, quand il y a un transfert de compétences, il y a un transfert aussi de tout ce qui concerne les charges, voir les recettes qui sont transférées. Donc en l'occurrence sur cette convention-là de transfert de charges, on parle du Pôle d'Enseignement Supérieur, d'ailleurs au-delà de la DM 3 vous avez vu que le petit solde concernant le transfert du Pôle d'Enseignement Supérieur, c'est ce que nous avons avec la Communauté de Communes omis de transférer, qui était la partie concernant les emprunts et les intérêts courus sur emprunts.

Donc là en l'occurrence sur la partie du Pôle d'Enseignement Supérieur, puisque c'est la Communauté de Communes maintenant qui s'occupe de l'Enseignement Supérieur, ils récupèrent tous les locaux du Pôle d'Enseignement Supérieur, c'est-à-dire la propriété des locaux évidemment aussitôt toutes les charges afférentes. Alors je ne vais pas rentrer dans le détail parce qu'il vous a été mis sur le bureau un additif, il faut excuser les services, il y avait une omission dans la photocopie, le détail de la façon dont ça fonctionne c'est très simple, c'est que se met en place une commission locale de transfert de charges qui évalue avant le transfert de dire : « *Voilà en dépenses et en recettes, voilà comment ça fonctionnait, donc si vous ne transférez l'outil vous nous transférez évidemment tout ce qui concerne les dépenses et les recettes. Les recettes, on les neutralise en les diminuant des dépenses et il reste un solde à transférer.* »

Donc ça, ça a été fait pour le Pôle d'Enseignement Supérieur, vous avez le tableau qui est joint en annexe.

Pour information quand j'ai parlé de la piscine nous avons fait la première réunion de la commission locale de transfert de charges sur le dossier piscine hier à la Communauté de Communes, puisque le dossier sera d'actualité en 2020.

Donc tout ça pour vous dire que vous aboutissez, vous pourrez consulter le tableau, à un *delta* de charges transférées qui est très précisément de deux cent soixante-trois mille sept cent soixante et onze euros, donc la Ville supporte deux cent soixante-trois mille sept cent soixante euros de charges en moins et la Communauté de Communes les neutralise en réduisant notre dotation de compensation d'autant.

C'est le dernier tableau que vous avez, qui reprend toutes les Communes, puisque chaque année la Communauté de Communes fait un tableau récapitulatif sur tout ce qui concerne les transferts de charges et les dotations de compensation.

Après bon, je ne rentrerai pas personnellement dans comment sont évalués poste à poste, ça a été le boulot de la commission donc je n'ai pas de commentaire à faire sur la question. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Donc, merci Monsieur DIAZ, c'était la dernière. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 23 :

23. "Convention annuelle pour l'organisation de concerts par le CRDA dans les lieux de culture de la ville de Millau"

« Donc, je vais vous rapporter les trois délibérations Culture de Madame ORCEL.

La première étant la délibération 23, qui concerne le renouvellement de la convention qui nous lit de façon annuelle au Conservateur Régional donc à Rayonnement Départemental donc de l'Aveyron, sur la musique puisque vous savez que hors période scolaire d'octobre à juin, il y a la programmation d'un spectacle du Conservatoire qui est organisé en partenariat avec la ville de Millau, il s'agit donc de prendre par délibération la décision de renouveler cette convention pour l'année à venir avec une participation pour la Ville de l'ordre de mille huit cents euros.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 24 :

24. "Demande de subventions auprès de la DRAC Occitanie pour le campagne 2020 du chantier de collections et la tranche 2 des travaux de confortement du Site archéologique de la Graufesenque"

« La délibération numéro 24 concerne une demande auprès de la DRAC Occitanie au sujet du site archéologique de *La Graufesenque* sur deux thématiques :

- D'abord de mettre en œuvre la deuxième tranche donc de rénovation des vestiges, puisque nous avons fait une première tranche en 2019, il y a donc une deuxième tranche sur l'année 2020 que l'on considère comme étant ce qu'on appelle la cristallisation des vestiges, c'est-à-dire faire en sorte que les vestiges ne se détériorent pas, bien évidemment la totalité des interventions sont faites en lien avec le Service Régional d'Archéologie et son conservateur et avec le Service Départemental des Bâtiments de France ;
- Et dans le même temps, il y a un second chantier qui est mené sur le site archéologique, qui concerne les travaux d'inventaire, puisque vous savez qu'il y a en permanence à mettre à jour, à reprendre et à actualiser les inventaires des mobiliers archéologiques du site et nous sommes aidés en cela par une subvention de la DRAC Occitanie et cela va dans le sens que vous disait, Monsieur DIAZ, tout à l'heure de la valorisation du site.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération numéro 24 ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 25 :

25. "Convention de partenariat saison 2019/2020 entre la ville de Millau et Aveyron Culture – Mission Départementale Accompagnement sur la saison culturelle au Théâtre de la Maison du Peuple"

« Et la troisième délibération Culture, délibération numéro 25, porte mais là-aussi c'est une convention que nous avons l'habitude de passer avec la Mission Départementale de la Culture, Aveyron Culture, au sujet de l'accompagnement que la mission fait auprès de la Ville dans tous les domaines concernés, c'est autour de la danse, autour des musiques et des voix, autour du théâtre pour favoriser donc la présentation au jeune public dans le souci de médiation culturelle et j'allais dire, d'apprentissage des publics d'une série d'opérations avec des intervenants et des actions et des animations autour de ces thématiques :

- Donc pour la danse, c'est autour du spectacle donc *À nos Amours* par le Ballet du Capitole et autour de la diffusion de *La déclinaison de la Navarre* ;
- Autour de la voix, ça concerne le spectacle *Le ciel est par-dessus le toit* et la conférence qui s'est produite donc la semaine dernière donc *Ornitho-perchée* à la Maison du Peuple et autour des concerts *Gainsbourg for kids* ;
- Et ensuite concernant le théâtre avec une, j'allais dire, un spectacle au retour des écritures contemporaines qui s'intitule *Sur un plateau* autour du spectacle *A nos Atrides*.

Voilà et vous avez le détail, j'allais dire, des éléments relevant à la fois de la mission et de la Ville.

Est-ce que vous avez des questions ? Donc, je mets la délibération 25 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Je passe la parole à Monsieur SOULIE pour les délibérations sports et la libération 26. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 26 :

26. "Tour de France 2020 – Conventions de partenariat et de prestation"

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Là aussi trois délibérations qui concernent le sport, ces trois délibérations ont été examinées en commission des Sports, à la dernière commission des Sports qui s'est tenue au club de tennis du stade Gabriel Monteillet, je précise que nous avons été très bien accueillies par les équipes dirigeantes du SOM Tennis et nous tenons à les en remercier.

Nous avons pu constater que pour 2020 toutes les grandes épreuves sportives de 2019 étaient reconduites et que trois autres venaient s'ajouter en 2020 :

- La traversée de *Viaduc*, qui se déroule tous les deux ans ;
- La venue du *Tour de France* ;
- Et la tenue d'un triathlon sur les berges et les quais du Tarn.

Concernant la délibération relative au *Tour de France*, nous constatons que c'est une véritable aubaine pour la Ville de le recevoir le 3 juillet 2020. Je souhaite remercier Monsieur le Maire pour avoir entretenu un lien privilégié avec l'organisation ASO, pour avoir obtenu lors de ces trois dernières années par deux fois sa visite, alors que la Ville ne l'avait accueilli que cinq fois précédemment en pratiquement cent ans.

En effet Millau et le *Tour de France* ont tissé des liens durables et nous avons connu tous les cas particuliers en le recevant un jour, deux jours et même trois jours :

- Un jour, cela a été le cas avec la ville départ en 2018, ça le sera en 2020 pour la septième fois ;
- Deux jours en 1954 et en 1955 avec les arrivées au parc de la Victoire et la première fois en Aveyron en 1954 ;
- Deux jours toujours en 1987 et 1990 au sommet de *la Pounche* sur le *Causse Noir* ;
- Enfin trois jours en 1960 avec l'arrivée sur la piste du stade municipal, l'ancien stade municipal, puisque c'était l'inauguration de l'ancien stade municipal, la journée repos le lendemain et le départ le surlendemain vers Avignon.

On ne peut que se réjouir de ce départ le 3 juillet 2020, car on s'accorde à reconnaître que le *Tour de France* au même titre que le déroulement de la *Coupe du Monde de Foot* et les JO sont les événements les plus médiatisés de la planète. Il ne vous a pas échappé qu'en 2018 le *Tour* est parti de Millau un 25 juillet, alors que d'ordinaire il était à cette date à Paris pour l'arrivée, en cause la tenue de la *Coupe du Monde de Football* que la France a gagnée.

Et qu'en 2020 le départ de l'étape à Millau - Lavarat aura lieu le 3 juillet 2020 pour déjà une septième étape, en cause le début des JO de Tokyo la troisième semaine de juillet. Nous bénéficierons de cette médiatisation le 3 juillet 2020 à partir de 12 heures et en non-stop jusqu'à l'arrivée à Lavarat.

Nous aurons toutefois à régler trois difficultés :

- Le fait que le 3 juillet 2020 est un jour de semaine contrairement en 2018 où c'était un dimanche ;
- Le fait que ce même jour est un vendredi, jour de marché dont modification de l'itinéraire en ville par rapport à 2018 ;
- Le fait que c'est aussi le dernier jour de la classe des primaires ;
- Le fait que nous aurons eu la semaine précédente la tenue des NG.

ASO nous suggère aussi de participer avec l'aide du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes à plusieurs initiatives :

- Organiser la journée des cents jours avant le *Tour* ;
- Assurer la dictée du jour réservée aux CM1 et CM2 ainsi qu'au 6^{ème} et 5^{ème} bien sûr avec le concours des chefs d'établissements.

Je remercie Annie d'avoir assurée cette dictée en 2018, je pense avoir son accord pour 2020 ce sera début avril.

- De promouvoir *la semaine du Tour*, dates à confirmer ainsi que d'autres initiatives avec les Clubs de SOM Cyclisme et de Cyclotourisme ;
- De recevoir les vingt équipes de huit coureurs avec leur encadrement, soit quatre cents personnes environ ainsi que le personnel de la direction du *Tour*, les journalistes sportifs, les sponsors avec bien entendu la caravane publicitaire.

Aussi je vous demande :

- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer les conventions de partenariats avec des institutions publiques partenaires à intervenir et avec la prestation prévue au bénéfice de l'ASO d'un montant de quatre-vingt mille euros hors taxes répartie ainsi :
 - Trente mille pour le Département ;
 - Trente mille pour la Communauté de Communes ;
 - Vingt mille pour la Ville. »

Monsieur le Maire

« J'avais peur qu'il manque des épisodes à l'histoire. Merci Bernard, pour ce ... »

Monsieur SOULIE

« Je suis un vieux Millavois. »

Monsieur le Maire

« ... de cette mémoire que tu nous fais partager régulièrement. Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi aussi je voudrais féliciter et remercier, Monsieur SOULIE, que Jean-Paul OLIVIER n'a qu'à bien se tenir avec des personnes comme vous. »

Monsieur SOULIE

« Alors à cette occasion... »

Monsieur DURAND

« Je l'ai relancé, j'ai mis... »

Monsieur SOULIE

« ... on espère le recevoir parce que je crois que Claude a quelques mots à dire peut-être, vous l'avez reçu à Paris, vous l'avez vu à Paris et il a des invitations ponctuelles sur le *Tour de France* payées par ASO et je crois qu'il a retenu l'étape de Millau pour être présent. »

Monsieur DURAND

« Formidable ! »

Monsieur le Maire

« Il n'y a plus de secret. »

Monsieur DURAND

« C'est très bien. Il était venu en... Non. En quelle année vous me dites ? Non, juste pour dire que cette somme de quatre-vingt mille euros, donc *a priori* nous ne coûtera que vingt mille euros, elle n'est pas sur le budget, elle n'est pas sur la DM, donc ça veut dire contrairement à l'année précédente quand le *Tour* était passé en 2018 nous l'avions voté en 2017, là vous le laissez à vos successeurs encore si j'ai bien compris ? Voilà c'est tout, c'est une petite remarque. »

Monsieur le Maire

« Mais c'est un beau cadeau le *Tour de France*... »

Monsieur DURAND

« Ah ! Mais c'est formidable, mais c'est l'ardoise moi que je parle, pas le cadeau... »

Monsieur le Maire

« C'est un beau cadeau. »

Monsieur DURAND

« ... parce que la communication ça coûte pas trop cher, mais après il faut payer. »

Monsieur le Maire

« C'est un beau cadeau et je pense que la population garde un très bon souvenir de l'étape de 2018. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 27 : sur les sportifs de haut niveau. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 27 :

27. "Subventions aux associations sportives / athlètes de haut niveau"

« Oui, c'est sur les subventions cette délibération et vous il est demandé de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations sportives ayant des athlètes de haut niveau. Après arbitrage nous avons relevé sur propositions des associations sportives vingt-neuf athlètes éligibles à titre individuel et cinq à titre d'équipe.

Tous ces sportifs concourent dans les disciplines olympiques que sont le cyclisme, le judo, la natation, le taekwondo, la boxe, le tir à la cible. Ils seront invités le 17 janvier 2020 dans les salons de la Mairie pour la remise des prix.

Nous précisons que les sommes de ces subventions sont attribuées spécifiquement aux clubs dont les athlètes font partie. À ce stade je me dois d'évoquer le label qu'a reçu la Ville pour *Terre des jeux 2024*, c'est dû en particulier au travail performant du services des Sports, vous avez pu lire dans la presse que Monsieur le Maire lors du congrès des Maires a reçu récemment le diplôme des mains de Tony ESTANGUET membre du CIO et président du *COJO Paris 2024* et triple champion olympique, ainsi qu'en présence de Madame la Ministre Roxana MARACINEANOU, je l'écorche à chaque fois, je m'en excuse pour elle, mais j'espère le lui dire de vive voix un jour. Tous les deux connaissent bien Millau pour l'avoir :

- L'un visiter lors de la création du stade d'eaux-vives peu de temps avant sa réalisation ;
- L'autre pour avoir remporté son premier titre de champion de France sur le *100 mètres dos* à la piscine à Millau.

Ce label *Terre des jeux 2024* obtenu avec la triple coopération de la Com Com, de la ville de Sète et de la métropole de Montpellier, nous a permis d'inscrire la ville dans quatre disciplines :

- La natation ;
- L'escalade, qui sera l'une des disciplines invitée pour les *Jeux de Tokyo 2020* ;
- L'athlétisme ;
- Et le VVT.

Nous avons fait ajouter tout dernièrement le tir à la cible étant donné que le stand du SOM Tir, cher au président BOURREL est l'un des plus performant du sud de la France et que l'un de ses membres, Valérien SAUVEPLANE, a été le seul représentant Aveyronnais aux derniers *Jeux de Rio*.

Aussi avons-nous les atouts pour recevoir les délégations sportives nationales et étrangères pour les cinq années à venir.

Pour en revenir aux subventions aux associations ayant des athlètes de haut niveau, il vous est proposé :

- D'attribuer trois cents cinquante euros à titre individuel aux vingt-neuf sportifs nominés et sept cents euros aux équipes sportives identifiées ;
- Ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Dernière délibération sports pour la *Belle de Millau*. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 28 :

28. "Subvention exceptionnelle à la manifestation « Belle de Millau »"

« Oui c'est la délibération elle va être très courte dans la même mesure où c'est une subvention exceptionnelle à la *Belle de Millau*, une manifestation qui n'a pu avoir lieu au même titre que l'épreuve reine des *Templiers*, étant donné que vous avez vu la météo qui a été catastrophique et donc il y a eu annulation de ces deux épreuves. Je voudrais ajouter que personne n'a demandé le remboursement des quinze euros demandés par la *Belle de Millau*, aussi je vous demande de s'associer et de témoigner de l'engagement pour cette cause Nationale qui est la Lutte contre le Cancer en versant une subvention exceptionnelle de trois mille euros à l'organisateur dénommé l'association *la Belle solidaire* dont le président est Kévin BERTRAND. Plus de deux mille inscriptions en 2019 donc dix euros description reversés à la Ligue Contre le Cancer. Je crois que l'engagement était de quinze euros avec une dotation d'un maillot ou d'un t-shirt, je crois à la Lutte contre le Cancer. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Une petite question par rapport au fait qu'il n'y ait pas de subvention exceptionnelle pour les *Templiers*, vu qu'elle n'a pas eu lieu et que là en revanche il y a des remboursements, j'avais cru comprendre que la Mairie allait accompagner... »

Monsieur SOULIE

« Ce qui sera, fait mais dans la mesure où quand même l'enveloppe est globale, ils ont demandé une subvention répartie en cinq, je crois que :

- Dix mille pour la Ville ;
- Dix mille pour la Com Com ;
- Dix mille pour le Parc ;
- Dix mille pour la Région. »

Madame GAZEL

« C'est voté, ça a été voté vendredi dernier à la Région, c'est pour ça que je me permets. »

Monsieur SOULIE

« Mais là j'avoue que j'aurais souhaité, enfin je parle pour moi, mais j'aurais souhaité à ce que l'on ait quand même un bilan un peu plus complet de l'événement étant donné qu'on n'a rien comme chiffre, une subvention est demandée, mais on a rien ... »

Monsieur le Maire

« Mais pour rassurer Madame GAZEL, on est en contact avec les organisateurs et il y aura bien une participation de la Ville pour les aider sur la manifestation de cette année, qui a connu donc ce jour d'annulation, voilà. »

Monsieur SOULIE

« Le global demandé, je crois est de cinquante mille euros, c'est ce que vous avez relevé ? »

Madame GAZEL

« Mais donc pour aller dans..., pour suivre les interventions de Monsieur DURAND, ça sera pour 2020 donc. »

Monsieur le Maire

« Nous n'avons pas encore terminé, Madame GAZEL, je sais bien que c'est le dernier Conseil de l'année, mais. Monsieur ALIBERT ? Vous voulez prendre la parole. »

Monsieur ALIBERT

« Pour dire que nous sommes satisfaits de la subvention à la *Belle de Millau*, mais on s'attendait aussi voir passer une subvention exceptionnelle pour le repas des bénévoles des *Templiers*, qui a eu lieu le 17, qui a été préparé et servi par la cuisine centrale, soirée au cours de laquelle les organisateurs des *Templiers*, vous ont longuement remercié pour votre implication et pour le repas et là on ne voit pas passer la subvention pour ce repas. Il y avait les bénévoles, il y avait les partenaires... »

Monsieur le Maire

« Je ne vois pas ce que... »

Monsieur ALIBERT

« ... la Mairie a été remerciée pour le buffet... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais... »

Monsieur ALIBERT

« ... préparé par la cuisine centrale, servi par la cuisine centrale. »

Monsieur le Maire

« Et alors ? »

Monsieur ALIBERT

« Donc, on s'attendait à voir passer une suppression exceptionnelle pour ce repas, puisqu'on vous a remercié c'est bien que la Mairie... »

Monsieur le Maire

« Je ne vois pas... »

Monsieur SOULIE

« Est-ce qu'elle a été demandée ? »

Monsieur le Maire

« Non, mais je ne vois pas. Monsieur ALIBERT plaisante Bernard, on le comprend bien, mais je ne vois pas le sens de la plaisanterie, voilà c'est tout. »

Monsieur ALIBERT

« Ce n'est pas une plaisanterie, parce que par contre nous savons que derrière, c'est un partenaire qui l'a payé, que ce partenaire est impliqué par une DSP à la Ville et ça c'est quelque part, alors que lui n'a pas été du tout nommé, ni même invité parmi les partenaires à la soirée et vous avez demandé, on le sait par *Radio Mandarous*, on va dire...,

Monsieur le Maire

« Il fonctionne bien. »

Monsieur ALIBERT

« ... vous avez demandé à ce que cette entreprise paye la facture, ça nous le savons. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je pense qu'alors là pour le coup, nous pouvons nous satisfaire du fait qu'on arrive à impliquer les entreprises qui ont des marchés sur la Ville à soutenir les associations, enfin là je ne vois pas le procès qu'on est en train de faire. Pardon. »

Madame GAZEL

« Ce qui est curieux, c'est qu'elle n'a pas été remerciée pendant la soirée... »

Monsieur le Maire

« Alors là, adressez-vous aux organisateurs, je ne suis pas maître du protocole des organisations... »

Madame GAZEL

« La cuisine centrale, c'est la vôtre pour le moment. »

Monsieur le Maire

« Là vous me parlez... »

Madame GAZEL

« Vous êtes responsable de la cuisine centrale, donc quand la cuisine centrale... »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, vous me parlez des remerciements, je ne fais pas le protocole de l'organisateur... »

Madame GAZEL

« ... quand la cuisine centrale intervient dans une soirée et que finalement la facture est adressée à un partenaire, en principe on remercie le partenaire. »

Monsieur le Maire

« Mais ce n'est pas moi à le faire, Madame GAZEL, je ne suis pas organisateur, vous êtes rigolote vous... »

Madame GAZEL

« Mais vous confirmez. »

Monsieur le Maire

« Mais, je confirme qu'il y a eu deux nouveaux, on va dire, partenaires, je cherchais mon mot. Mais qu'est-ce qui vous choque, Madame GAZEL, je ne comprends pas ? »

Madame GAZEL

« Partenaires cachés. »

Monsieur le Maire

« Mais pas partenaires cachés, c'est une prestation avec l'organisateur, je ne vois pas ce que vous cherchez à dire là, Madame GAZEL ? »

Monsieur DURAND

« Non, mais c'est juste, c'est bien la cuisine centrale qui a préparé et servi les repas ? »

Monsieur le Maire

« Oui, j'aurais du mal à vous dire le contraire, vous étiez présent et les personnes sont connues quand même. »

Monsieur DURAND

« Non moi je n'étais pas présent. »

Monsieur le Maire

« Non, mais Madame GAZEL était présente, je veux dire... »

Monsieur DURAND

« Ah, pardon ! Mais je veux dire, donc voilà donc quelqu'un a payé ce repas à la cuisine centrale... »

Monsieur le Maire

« Mais oui. »

Monsieur DURAND

« On est d'accord. »

Monsieur le Maire

« Mais je ne vois pas quel est le problème, Monsieur DURAND, vraiment... »

Monsieur DURAND

« C'est simplement une politesse, c'est dommage qu'il ait pas été remercié le pauvre. »

Monsieur le Maire

« Je vous promets que je transmettrai à l'organisateur vos remarques sur les remerciements, je ne peux pas faire moins. Cette conversation profonde étant terminée, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Je vous remercie. Merci, Monsieur SOULIE. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame SUDRES-BALTRONS la 29. »

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 29 :

29. "Fournitures et portages des repas : Convention entre la ville de Millau et l'association de loisirs 1.2.3 Soleil"

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Donc, ce sont des délibérations que vous êtes habitués à avoir en Conseil municipal puisqu'on les passe pour l'année 2020 pour les différentes associations avec lesquelles nous travaillons. Elles n'y sont pas toutes puisque d'autres ont des conventions qui courent encore et par tacite aux conditions qui sont reconduites donc là on va en passer cinq. Mais on va les passer une par une c'est ça ?

Donc la première concerne la fourniture des repas pour l'association 1.2.3 *Soleil* de Rivière, ce que je peux vous dire du coup peut-être qu'il n'est pas sur la délibération, c'est que ça représente environ cinquante repas par mois, puisqu'on les livre le mercredi et pendant les vacances scolaires et que par contre l'été, bien sûr juillet et août, ça représente quatre fois plus de repas.

Donc il vous est demandé :

- D'approuver, que nous poursuivions du coup la fourniture et le portage de ces repas pour l'association 1.2.3 *Soleil* ;
- D'approuver le tarif que nous avons délibéré en Conseil municipal en 2018, en décembre 2018, à savoir quatre euros zéro neuf hors taxe, plus quinze euros de livraison sachant que cette convention sera valable jusqu'au 31 décembre 2020. »

Monsieur DIAZ

« C'est bon ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est bon, pardon. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je reviens à la charge, ça fait plusieurs années que là, enfin *une chatte n'y retrouverait pas ses petits*, dans ces conventions, vous m'aviez promis une harmonisation l'année dernière ou même l'année d'avant l'année dernière, elle n'a pas eu lieu.

- Là alors on voit que Rivière a payé quatre euros zéro neuf le repas, plus quinze euros de livraison ;
- La DM..., je les fais toutes à la suite, vous m'excuserez, l'ADMR paye six vingt-cinq, mais là la livraison est offerte, c'est merveilleux ;
- La Cresse, quatre euros soixante-cinq plus quinze euros la livraison ;
- Millau Ségur, cinq cinquante-huit avec la livraison ;
- Le CPIE, sept quatre-vingt-onze, eux ils chargent avec la livraison.

Alors j'y comprends rien, on n'y comprend rien donc vous nous excuserez, on s'abstiendra parce qu'il faudrait que vous harmonisiez un peu vos tarifs, quand même et vos livraisons. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« - D'une à l'ADMR la livraison elle n'est pas offerte, mais dans le tarif qui est appliqué, elle est comprise ;

- De deux, l'harmonisation attendue c'était sur les dates de convention à savoir qu'on allait conventionner avec toutes ces associations du 1^{er} janvier au 31 décembre, en aucun cas il était question de s'harmoniser sur des tarifs.

Il est évident que des tarifs sont différents selon si vous vous adressez à, je prends l'exemple de l'ADMR, qui a une prestation particulière parce qu'il y a du..., je ne sais pas, on va rajouter du vin, on va rajouter de l'épicerie, on va rajouter..., il va y avoir des frais supplémentaires que nous n'avons pas avec les enfants, si je prends l'exemple par exemple du CPIE, ce n'est pas..., ou alors vous avez aussi de l'allotissement parfois qui coûtent plus cher, par exemple au CPIE c'est une prestation limitée à la carte, donc forcément ça coûte aussi plus cher, enfin on ne peut pas s'harmoniser sur des tarifs, ce n'est pas possible, enfin les tarifs qu'on applique aux enfants ne pourront pas être les mêmes tarifs que nous appliquons pour les personnes âgées ou les différentes associations que vous avez là.

Je pense que vous ne m'aviez pas comprise ou je n'ai pas été suffisamment claire, mais l'harmonisation, elle ne tient que sur les dates de convention, point barre. »

Monsieur DURAND

« Ils n'ont pas de vin à l'ADMR, c'est marqué, ils n'ont même pas de pain apparemment. »

Monsieur DIAZ

« Ça c'est un vrai scandale ! »

Monsieur CHIOTTI

« Je rejoins Monsieur DURAND, pardon... »

Monsieur le Maire

« Est-ce que..., pardon... »

Monsieur CHIOTTI

« Je rejoins, Monsieur DURAND, parce que même le tarif des enfants, il n'est pas le même, alors qu'ils ont le même repas quoi, donc c'est là où c'est quand même compliqué à suivre. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est en direction..., c'est des tarifs que nous avons votés par délibération là au mois de décembre 2018, effectivement selon ça dépend si s'adresse à des associations, ou si on s'adresse à des écoles, enfin c'est voilà.

Que l'on retravaille, on en a parlé d'ailleurs avec l'équipe, que l'on retravaille sur peut-être effectivement s'harmoniser sur selon si on s'adresse à des enfants, si on s'adresse à des enfants dans une association ou à des enfants dans une école, soit mais là par contre je ne peux rien vous dire de plus que ce sont des tarifs qu'on avait évoqués donc en 2018, lors de délibérations et il me semble qu'à l'époque ça paraissait être plein de bon sens. »

Mon sieur le Maire

« Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Oui non seulement pas très lisible, mais aussi un peu injuste parce que sur les premiers tarifs notamment les repas des enfants, les familles Millavoises, au moins trois tranches de familles Millavoises payent davantage que les familles qui ne sont pas de Millau, ça aussi ce n'est pas la première fois qu'on le dit, alors qu'évidemment le coût de la cuisine centrale est supporté par Millau et pas par les Communes environnantes, donc voilà je regrette toujours ces coûts, pour nos petits Millavois, trop importants sur la restauration scolaire. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je rappelle juste qu'on applique la tarification sociale, donc il y a peut-être certains Millavois qui payent moins cher, mais d'autres qui paient plus cher, ça s'appelle la tarification sociale. »

Madame GAZEL

« Plus chers que ceux de La Cresse. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pour certains, oui. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par 22 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Je vous propose de passer à la 32. »

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 30 :

30. "Fournitures et portages des repas : Convention entre la ville de Millau et l'ADMR Causse et Vallée"

« 30, Monsieur le Maire, l'ADMR. »

Madame GAZEL

« Si vous voulez, on peut toutes les voter d'un coup. »

Monsieur le Maire

« Oui, on va les voter, on a voté la 30. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Non, ... »

Monsieur le Maire

« Excusez-moi, je l'avais cochée par anticipation, je suis navré. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« On a voté ... »

Monsieur DIAZ

« *Millau Ségur, CPIE...* »

Monsieur le Maire

« Donc, nous allons passer à la 30. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Donc là il s'agit de l'ADMR, c'est environ cinq cent quarante repas par mois qui sont proposés... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ! »

Madame SUDRES-BALTRONS

« ... donc là il vous est demandé d'approuver les tarifs donc de six euros vingt-cinq, livraison comprise. »

Monsieur le Maire

« Donc, je vous propose de voter la 30. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 22 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadia TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« La 31. »

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 31 :

31. "Fournitures et portages des repas : Convention entre la ville de Millau et la mairie de La Cresse"

« La 31, donc en direction de la Mairie de *La Cresse*, là c'est environ deux cents repas par mois et du coup, il vous est demandé d'approuver les tarifs donc quinze euros pour la livraison et quatre euros soixante-deux hors taxes pour le repas. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des remarques ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 22 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« On passe à la 32. »

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 32 :

32. "Fournitures et portages des repas : Convention entre la ville de Millau et l'association Millau Ségur"

« Alors ça c'est une convention qui est nouvelle, puisqu'elle nous lie avec l'association *Millau Ségur*. Cette association s'est rapprochée de nous parce qu'ils souhaitaient effectivement que nous fournissions les repas aux ados, aux enfants qui mangent sur le site de cette association, c'est deux cent quarante repas environ par mois et elle va prendre effet à compter du 1^{er} janvier. On va démarrer la fourniture et le portage des repas au 1^{er} janvier de 2020. Donc là au même titre que les différentes associations chez qui nous livrons les repas. Je vous demande d'approuver le tarif de cinq euros cinq-huit hors taxe et la livraison est comprise, puisque c'est sur Millau. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. »

Adoptée par 22 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Donc, nous passons à la 33. »

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 33 :

33. "Fournitures et portages des repas : Convention entre la ville de Millau et le CPIE"

« Pardon. Donc la 33 c'est en direction du *CPIE du Rouergue*, c'est pour les groupes qui viennent sur le Gîte de *La Maladrerie*, donc là c'est très aléatoire je ne vous donnerai pas un nombre de repas puisque ça dépend effectivement du nombre de personnes et des groupes, donc le tarif qui était approuvé dans ces circonstances-là c'est sept quatre-vingt-onze hors taxes le repas et livraison comprise. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de la passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Je vous remercie. »

Adoptée par 22 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« ... les délibérations concernant ces fournitures, donc nous laissons la parole à Madame LACAN pour la 34 et le renouvellement du dispositif Carte Jeunes. »

Madame LACAN rapporte la délibération n° 34 :

34. "Renouvellement du dispositif « Carte Jeune » (2020-2021)"

« Bonsoir. Donc cette délibération concerne le renouvellement donc du dispositif Carte Jeunes. Ces dispositifs s'adressent aux jeunes Millavois âgés de douze ans à vingt ans et ils touchent à peu près quatre cents jeunes actuellement. Il leur est demandé une participation de deux euros pour deux ans pour l'obtention de cette carte.

Les avantages de la carte sont donc négociés :

- Au prix de trois euros cinquante l'unité donc trois euros cinquante l'entrée au cinéma, pardon ;
- Cinq euros cinquante l'entrée au Stade d'Eaux-Vives avec la location du matériel ;
- Deux euros trente pour le centre aquatique ;
- Un tarif unique de cinq euros pour la Maison du Peuple ;
- Une réduction de soixante-dix euros pour passer le BAFA ;
- Et enfin des réductions chez une trentaine de partenaires, commerçants qui sont quand même liés à la jeunesse, voilà.

Donc on propose aussi aux Communes extérieures d'adhérer à ce dispositif et donc dans ce cadre-là, ils peuvent donc obtenir la carte pour une participation forfaitaire de quinze euros.

Donc il vous est demandé :

- D'approuver le principe du renouvellement de la carte ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, de signer le contrat ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci, très beau dispositif donc qui perdure. Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Est-ce que vous avez un retour sur les gens qui utilisent cette carte là sur les différents..., le cinéma ou la piscine là, on vous dit on a eu tant d'entrées ? »

Madame LACAN

« Non, justement j'ai demandé aux services d'avoir un retour parce que bon on sait qu'il y a quatre cents jeunes qui viennent la chercher à la Mairie, donc on sait que ça touche quatre cents jeunes, mais après est-ce que vraiment ils l'utilisent, ça c'est vrai qu'on n'a pas vraiment de retour, donc c'est un travail qu'il faudra que les services fassent ».

Monsieur le Maire

« Merci. Enfin, c'est aux prestataires à faire remonter les degrés d'utilisation. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Madame LACAN pour une délibération dont je me réjouis concernant la convention sur le dispositif Millau Enfance Handicap. »

Madame LACAN rapporte la délibération n° 35 :

35. "Dispositif Millau Enfance Handicap : Convention multi partenariale pour la prise en charge des enfants présentant un handicap, atteints d'une maladie chronique ou ayant des besoins spécifiques"

« Donc voilà ce dispositif Millau Enfance Handicap est lié aussi à la convention qui va être signée, qui est une convention multi partenariale pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La ville de Millau, le Centre Communal d'Action Sociale soutenus par plusieurs partenaires institutionnels et associatifs se sont donnés pour objectif d'accueillir les enfants sur différents temps d'accueil.

Alors donc dans :

- Les structures petites enfance ;
- Les crèches ;
- Les multi accueils ;
- Les micro crèches ;
- Auprès des assistantes maternelles indépendantes ;
- Les écoles ;
- Les centres de loisirs ;
- Les temps péri et extrascolaires.

Afin d'améliorer leur prise en charge nécessitant un accompagnement particulier, pour que le handicap ne soit plus un obstacle au vivre ensemble. Cette prise en charge sera effectuée dès leur plus jeune âge jusqu'au primaire.

L'accueil précoce en structure d'un enfant en situation de handicap permet de :

- Mobiliser ses potentialités, ses compétences et d'en acquérir d'autre part l'émulation et l'entraide du groupe ;
- De dynamiser son intégration ;
- Aux parents d'envisager une vie professionnelle ;
- Et d'améliorer leur vie personnelle ;
- A d'autres enfants de découvrir la différence et construire des relations sociales.

La mise en place d'un véritable réseau de professionnels notamment :

- La Caisse d'Allocations Familiales ;
- L'Éducation Nationale ;
- Le Conseil départemental ;
- La MDPH ;
- Le service de pédopsychiatrie de l'hôpital ;
- Le centre d'action médico-sociale précoce ;
- Le CAMSP à travers la fondation OPTOE ;
- Le centre médico psychopédagogie le CMPP à travers PEP12.

Qui permet une meilleure cohérence et complémentarité dans les prises en charge de ces enfants :

- De développer des passerelles avec d'autres structures ;
- De coordonner les équipes et les intervenants extérieurs ;
- Et enfin de mieux informer et accompagner les familles.

Parents, professionnels, partenaires institutionnels et politiques, chacun pourra ainsi prendre sa place dans les décisions utiles et nécessaires pour le plus grand intérêt de l'enfant. Ce dispositif appelé Millau Enfance Handicap est piloté et coordonné par le Centre Communal d'Action Sociale à travers la coordinatrice petite enfance Madame Hélène PARET et à travers le service Éducation donc par l'intervention de Madame Janine CREYSSEL, pour tout ce qui concerne les centres de loisirs et les écoles.

Dans ce cadre il est proposé une convention pour inciter tous les acteurs engagés dans l'accueil du jeune enfant à garantir un accueil de qualité et accompagner les familles vers une inclusion réussie. Ladite convention doit permettre de structurer durablement la politique d'inclusion proposée pour la ville de Millau et partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs du dispositif Millau Enfance Handicap. Les objectifs communs et partagés par l'ensemble des partenaires signataires de cette convention sont :

- Le développement d'un réseau d'acteurs permettant des informations croisées ;
- Les échanges et le partage d'expériences entre professionnels ;
- Une meilleure connaissance ce public et de ses attentes ;
- La formation des professionnels aux questions propres aux handicap ;
- L'utilisation d'outils communs afin de faciliter les démarches des familles : fiche de liaison au projet de vie.

Ce dispositif Millau Enfance Handicap vient compléter la politique d'inclusion mise en œuvre par la Ville, l'intégration d'une classe de l'IME au sein de l'école Puits de Calès depuis 2017, qui accueille actuellement huit enfants de huit à douze ans.

Le développement actuel d'accueils personnalisés au sein du Pôle Petite Enfance et du centre de loisirs de la Ville, nous avons actuellement à Millau quatre-vingt-dix enfants en situation de handicap, dont soixante de moins de douze ans et nous envisageons aussi de créer une unité d'enseignement maternel, dont je laisserai Madame BALTRONS en parler. Voilà ce sont tous les projets que nous avons au niveau de l'inclusion, je souhaite que ce projet perdure quelle que soit l'issue des élections, il est vraiment important pour les familles d'enfants en situation de handicap d'être soutenues et d'être portées et que ces enfants-là aient une réelle prise en charge. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame LACAN pour ce dispositif et cette convention avenir importante. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Oui, donc depuis quelques mois le service Éducation travaille sur un projet qui nous tient beaucoup à cœur et qui prend tout son sens aux vues de tout ce que vient de vous dire Madame LACAN, donc c'est la création d'une unité d'enseignement maternel, cette unité d'enseignement maternel si elle voit le jour à Millau, on sera le deuxième sur le département de l'Aveyron, il y en a une sur Onet, du coup drainer le sud Aveyron et choisir Millau pour ça, ça paraît être plein de bon sens. On accueillerait dans cette école sept enfants autistes, qui sont accompagnés par des éducateurs spécialisés, des aides médicaux et psycho, des psychologues, bref c'est vraiment une unité qui travaille de concert avec l'Éducation Nationale, avec un IME qui sera bien sûr aussi le porteur du projet, nous Ville, nous lui donnons un lieu et nous avons déjà fléché une école, donc je ne sais pas si je peux dire où, mais bon nous avons déjà fléché une école puisque pour donner notre intention, pour présenter notre intention à l'ARS, il fallait effectivement que l'on montre un projet travaillé, réaliste et donc voilà on a une école, on a une volonté, ça prend tout son sens, voilà donc j'espère de tout cœur qu'en septembre 2020 nous ouvrirons cette UEM. »

Madame LACAN

« On le souhaite et je tenais aussi à préciser qu'il y a depuis le mois de novembre une nouvelle association qui a vu le jour et qui est *Millau Autisme* et voilà qui je pense aura aussi beaucoup de choses à apporter, à proposer et j'espère que nous arriverons à travailler ensemble pour trouver des solutions pour les familles.

Donc je vous demande :

- D'approuver le dispositif Millau Enfance Handicap ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci Madame LACAN. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 36 : Monsieur NAYRAC donc une information habituelle sur... »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 36 :

36. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par le Ville par exercice du droit de préemption"

« Oui, mais on peut en faire une petite conclusion alors à chaque le Conseil municipal, on vous fait une liste de tout ce qui a été vendu depuis le dernier Conseil municipal, un petit bilan..., ça contre bien ce que disait, Madame GAZEL, nous sommes dans une grande vitalité foncière puisque cette année nous avons fait quatre-vingt DIA de plus que l'année dernière, ça montre bien que le foncier sur Millau, même si soi-disant les impôts locaux sont importants, que ça porte intérêt aux gens. Vous pouvez voir si vous avez été aussi curieux, vous pouvez voir alors moi en tant qu'ancien agent immobilier je suis assez surpris, on trouve des maisons qu'on ne trouvait pas à ce prix-là, des maisons qu'il y a autour de quatre cents à quatre cent cinquante mille euros. Je ne dirais pas si vous avez la curiosité aussi c'est trouver celui qui a remporté le prix de vente, c'est une somme assez importante. Donc vous voyez bien que la vitalité sur Millau sur ça on peut dire que ça marche bien, les ventes immobilières marchent bien, voilà c'était simplement ce que je voulais dire. Donc là on en a, pour vous donner, je ne sais pas si je vous ai donné les chiffres, l'année dernière on était à cinq cent trois et cette année on est à cinq cent soixante-dix-huit. »

Monsieur le Maire

« Donc dans le tableau qui nous est présenté il n'y a aucune acquisition. »

Monsieur NAYRAC

« Aucune. »

Monsieur le Maire

« Donc il s'agit de reporter connaissance, donc merci beaucoup, Monsieur NAYRAC. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Donc la délibération numéro 37. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 37 :

37. "Projet de vent d'un immeuble du domaine privé communal 16, boulevard de l'Ayrolle (Section Ap n° 76)"

« Alors celle- là, c'est la délibération dont je suis le plus heureux de vous la présentez, on vous la présentera même à deux, c'est quelque chose, je suis content que Monsieur DURAND rentre, puisque là pour une fois, il va dire qu'il y a de l'argent qui rentre dans les caisses.

Alors le déménagement du futur EHPAD prévu en 2022 dans les nouveaux locaux en cours de construction, nous a poussé à réfléchir sur la reconversion du site de l'Ayrolle. Cette reconversion était anticipée dans le PLU approuvé le 26 juin 2019, qui a zoné une orientation d'aménagement programmé définissant des orientations en terme de production de logements et de mixité sociale. Monsieur le Maire vous présentera à l'issue le projet sur ce site-là.

Alors l'immeuble situé 16, boulevard de l'Ayrolle a une superficie de six mille cinq cent soixante-huit mètres carrés, il fait partie du domaine privé communal, la majeure partie de ce bâtiment a été mis à la disposition du Centre hospitalier comme vous le savez tous et la partie de l'immeuble située sur le front sur le boulevard de l'Ayrolle est occupée par plusieurs autres associations.

Alors la société KAUFMAN BROAD a fait part à la Commune de son intérêt pour ce site en vue d'y construire une résidence de service sénior de cent trois logements environ. Le projet prévoit également la construction d'un immeuble d'une trentaine de logements sociaux, accession maîtrisée, destinés à être vendus en VEFA à Aveyron Habitat.

Alors par ailleurs le projet de KAUFMAN BROAD et du futur exploitant COSY DIEM prévoit de préserver le front bâti qualitatif en façade sur le boulevard de l'Ayrolle, ce qui permettra de conserver pour la Ville des locaux d'hébergement pour les associations, qu'on redistribuera après que ce bâtiment soit divisé.

Cette partie bâtiment est en cours actuellement de division :

- La partie côté rue *Saint-Jean*, c'est sur la gauche, la parcelle fait six mille cent soixante-dix mètres carrés, sera intégrée dans le projet de la résidence service sénior ;
- L'autre partie, parcelle de trois cent quatre-vingt-dix mètres carrés, restera propriété de la Ville.

Alors les services de France Domaines dans leur avis donné le 25 novembre 2019 a évalué ce bien à six cent quarante-cinq mille euros avec une marge de négociation d'à peu près de 15 %.

Alors après étude du projet, la société KAUFMAN BROAD a fait part à la Commune des difficultés suivantes et vous devez bien vous les poser aussi :

- Une problématique de valoriser le bien en raison de son enclavement ;
- Et des difficultés pour les travaux, parce que c'est vrai que la rue *Saint-Jean* n'est pas large ;
- Une charge foncière d'opération, qui fait apparaître un coup de démolition important environ trois cents mille euros ;
- Des coûts de désamiantage de l'immeuble, qui seront également à supporter par l'acquéreur.

Alors d'autre part la société d'Économie Mixte THEMELIA dans son étude relative à l'accompagnement et la mise en œuvre d'un projet urbain pour la ville de Millau avait, dès 2017, estimé cet immeuble à trois cent vingt-cinq mille euros, ce projet de construction d'une résidence sénior en centre-ville à proximité immédiate des commerces et des services répond à un besoin existant et est de nature à améliorer l'activité de l'économie du commerce local.

Enfin, il apparaît important pour la Ville de trouver une nouvelle destination à site, afin que ce bâtiment une fois libéré de toute occupation ne demeure pas à l'état de friche, ce qui engendrerait des coûts importants pour la Collectivité : entretien, surveillance, impôts etc.

C'est pourquoi après négociation et au regard de l'ensemble des éléments ci-dessus un accord est intervenu avec KAUFMAN BROAD sur un prix de vente de cinq cents mille euros confirmé par courrier en date du 3 décembre 2019. La vente de ce bien à un prix raisonné à la société KAUFMAN BROAD vise à contenir *in fine* le montant des loyers des futurs logements à destination des séniors résidents, ça ne sera que des logements, ça ne sera que de la location.

Il est donc proposé au Conseil municipal une délibération :

- Autorisant Monsieur le Maire à signer un compromis de vente à la société KAUFMAN BROAD aux conditions ci-dessus exposées et au prix proposé de cinq cents mille euros ;
- Et à accomplir toutes les démarches en découlant, ainsi que l'acte de vente à intervenir.

Je laisse la parole à Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Merci, donc simplement pour présenter rapidement donc le profit que vient d'évoquer Alain NAYRAC. Donc dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville le périmètre de l'*Ayrolle* avait été identifié comme ayant un potentiel foncier intéressant pour sa position et notamment à proximité de la ville, on va y revenir et dans le cas de ce qu'on appelait les fiches action, ce qu'on appelle toujours les fiches action donc le Cœur de Ville avec l'axe 1, qui concerne la problématique du logement en cœur de ville et vous voyez, Madame GAZEL, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure qu'on se préoccupe du logement en centre-ville, une fiche action n'avait été établie sur l'*Ayrolle*.

Sur cette base-là donc la Banque des Territoires, qui est partenaire du dispositif Action Cœur de Ville a fait du travail relationnel et a trouvé un porteur de projet, que nous avons reçu l'été dernier et qui nous a fait la proposition donc de résidence sénior qui est soumise au Conseil municipal de ce soir.

Donc diapo suivante. Ce qui a particulièrement intéressé et je dirais, séduit aussitôt le porteur de projet KAUFMAN BROAD, qui est un promoteur immobilier national, c'est certainement la première fois qu'un aménageur de cette catégorie s'intéresse à Millau, qui est associé à une autre structure il s'appelle SERINISS, ont créé un troisième élément qui s'appelle COSY DIEM, qui gère donc ces résidences séniors. C'est une résidence service séniors, c'est-à-dire il n'y a pas de médicalisation, que nous soyons bien d'accord, on est sur une résidence service séniors, nous avons donc reçu les représentants donc de ces structures pour voir, accompagnés de la Banque des Territoires, la parcelle concernée. Donc ce qui les a immédiatement séduits, c'est la proximité immédiate du cœur de ville avec les commerces, que vous connaissez toutes et tous à la fois sur l'*Ayrolle*, sur la rue *Droite* et puis l'accès direct sur le marché et aux halles. Donc bien évidemment, cet emplacement était déjà intéressant et je dirais, doublement intéressant pour les publics visés puisqu'il n'y avait absolument aucune difficulté topographique pour pouvoir accéder en plein cœur de ville, les choses se font extrêmement facilement.

Donc diapo suivante. Le périmètre a été divisé en trois, répondant ainsi à une obligation du PLUi, puisque ce périmètre identifié par la fiche Action Cœur de Ville faisait l'objet d'une opération d'aménagement et de programmation, ce qu'on appelait une OAP dans le cadre du PLUi, qui a été adoptée par la Communautés de Communes qui, j'allais dire, renforçait le caractère résidentiel du secteur avec une obligation à la fois de mixité sociale et à la fois de mixité intergénérationnelle.

Les trois éléments qui vous sont présentés ici donc comme l'évoquait, Alain NAYRAC :

- En bordure du boulevard de l'*Ayrolle*, le bâtiment de facture classique reste un établissement recevant du public à destination des associations, qui y sont aujourd'hui hébergées. Il y aura vraisemblablement à l'intérieur un remembrement des niveaux de façon à pouvoir accueillir les associations. Il y a essentiellement une association qui va devoir faire l'objet d'un déménagement, c'est la *Croix-Rouge* compte tenu du volume de matériels qu'ils stockent, donc nous avons reçu il y a quelques semaines la totalité des associations hébergées et bien évidemment nous avons le temps puisqu'on vous parlera de calendrier, nous avons le temps pour trouver le logement, le local, pardon, qui leur correspondrait le mieux ;

- À l'arrière, la grande partie bleue est la partie sur laquelle va se développer la résidence sénior avec l'objectif des cent trois logements qu'évoquait tout à l'heure Alain NAYRAC ;
- Le trait bleu que vous voyez légèrement en diagonale est là aussi une obligation du PLUi, c'est-à-dire d'assurer la continuité de la traversée *Saint-Jean* en direction de la rue *Saint-Jean* pour avoir une voie en matière de liaison pour irriguer le secteur et à l'arrière on retrouve les logements en accession sociale à la propriété entre vingt-sept et trente logements, qui seront proposés ici dans le cadre d'une VEFA au profit d'Aveyron Habitat.

La suivante : donc aujourd'hui je ne vous présente que des volumes, puisque bien évidemment le porteur de projet attend la signature du compromis de vente, donc nous présentons ce soir pour pouvoir faire travailler, bien évidemment, sa maîtrise d'œuvre et ses équipes d'architectes.

Donc aujourd'hui nous n'avons que des volumes à vous présenter, là vous retrouvez la totalité des bâtiments existants qui sont conservés aujourd'hui.

Les bâtiments de couleur, alors roses enfin fuchsias, violets, roses comme vous voulez, sont des bâtiments qui vont être conservés et les bâtiments qui sont plutôt rouges - orangés sont des structures qui vont être démolies.

La suivante : donc là on fait un réaménagement de l'espace conforme à l'OAP, vous pouvez constater qu'on retrouve les bâtiments donc en violet conservés, que sur ces bâtiments violets on vient rajouter des bâtiments neufs pour accroître bien évidemment les surfaces, ce sont les éléments oranges que vous voyez. Donc le bâtiment qui est parallèle au boulevard *l'Ayrolle* va être doublé pour gagner en superficie et en volume et va être construite une autre aile qui reformera le *U*, mais c'est un *U* inversé par rapport à celui que nous connaissons aujourd'hui, qui reformera le *U* pour accueillir donc là-aussi des logements.

La rue *Saint-Jean* restera toujours structurée avec la coursive que vous voyez en bas à droite, alors je suis désolé, je n'ai pas de pointeur ou de, voilà en bas à droite voilà, qui est une coursive bien sûr abritée pour faire le lien entre les deux bâtiments.

À l'arrière de ces bâtiments, vous retrouvez à l'endroit de la flèche l'espace libre qui va être la continuité de la voirie et tous les éléments orangés que vous voyez ajoutés sur l'élément violet du fond, ce sont des balcons puisque chaque appartement sera doté d'un balcon. Donc ce sont des éléments nouveaux qu'on apporte sur le bâtiment ancien.

Et à l'arrière vous retrouvez la trentaine de logements donc en accession à la propriété, donc par intermédiaire d'une VEFA, comme je l'ai dit tout à l'heure au profit d'Aveyron Habitat, qui vient donc à la fois renforcer la mixité sociale et ramener donc des logements neufs, puisque vous voyez qu'on sera sur pratiquement, si on prend la fourchette haute, nous serons sur cent trente logements neufs qui sont amenés en plein cœur de ville, donc en matière de politique de l'habitat, je pense que c'est une belle opération.

Et ensuite je crois qu'il y a juste une dernière diapo pour être un peu plus, alors encore une fois nous ne sommes pas sur des perspectives architecturales, puisque le travail n'a pas commencé, mais pour vous montrer de façon un peu plus dynamique ce à quoi pourrait représenter l'organisation de l'espace.

Ensuite il y a des vues de l'intérieur, COSY DIEM étant une chaîne, ils ont une certaine, j'allais dire, identité architecturale et en matière de décoration, donc sur la partie gauche, c'est la salle de gym, puisque dans les services associés, vous pouvez trouver une salle de gym, vous pouvez trouver une bibliothèque, vous pouvez trouver des salles de lecture, vous pouvez trouver y compris un petit salon de coiffure, vous pouvez trouver des lieux de convivialité et tout cela s'organise et c'est l'autre vue que vous avez autour du restaurant qui est ouvert aux résidents, mais pas obligatoire pour les résidents, vous le verrez les appartements sont dotés de cuisine, donc les résidents puisque l'idée, on est avec des résidents donc valident puisqu'encore une fois nous ne sommes pas dans un établissement médicalisé, valident et autonomes, c'est-à-dire qu'une personne handicapée sur un fauteuil roulant est considérée comme une personne autonome, donc les appartements sont tout à fait structurés pour accueillir des personnes à mobilité réduite, mais autonomes en termes de fonctions de vie, voilà.

Donc suivante, voilà un plan type d'appartement. Ici vous avez un appartement avec deux chambres de façon à ce que les séniors puissent recevoir les enfants, les petits-enfants et la gamme de, comment dirais-je, d'appartements va du T1 bis jusqu'au T3.

Que vous dire de plus, bien évidemment tous les niveaux sont desservis par ascenseur et vous retrouvez à chaque fois un coin salon, un coin repas, les chambres et la partie cuisine, que vous pouvez apercevoir au fond de la vue du bas, voilà à peu près, alors les appartements sont loués meublés, mais si les personnes veulent venir avec leurs propres meubles, bien évidemment on retire les meubles et ils viennent avec leurs propres meubles, voilà à peu près ce que je voulais vous dire.

En termes de calendrier, donc bien évidemment nous sommes sur un compte à rebours puisque la perspective est que les travaux puissent commencer dès le départ des derniers résidents de l'EHPAD de *l'Ayrolle* actuel, qui seront hébergés sur l'EHPAD *Terrasses des Causses* et ce déménagement pour les derniers résidents est prévu à la fin du premier trimestre 2022, donc si on prend le compte à rebours de façon à ce que l'opérateur puisse commencer son chantier dès le début du second trimestre 2022, le temps des permis de construire, le temps des recours et le temps de la maîtrise d'œuvre fait que nous passons le compromis à ce Conseil municipal de façon à ce qu'ils puissent dans les meilleurs délais enclencher les procédures de maîtrise d'œuvre.

Je vous ai évoqué l'opérateur donc KAUFMAN BROAD et l'opération est supportée par le financement de la Banque des Territoires partenaire du dispositif Action Cœur de Ville.

Je crois que je vous ai à peu près tout représenté sur ce projet, voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« On aurait aimé savoir quand même le montant de ces loyers-là, *parce que ça à l'air tout beau* et savoir s'il n'y a que ce BROMAND KAUF ou KAUFMAN BROAD, je ne sais plus là, qui a répondu à l'appel d'offres, voilà parce que vous avez déjà bien avancé sur le projet donc voilà ? »

Monsieur le Maire

« Alors là, on n'est pas sûr de l'appel d'offres, puisqu'on est sûr du bien privé de la Commune, on n'est pas sûr du bien public, donc à partir du moment où on a un opérateur qui se manifeste, on est tout à fait en droit et si on s'entend sur le prix de vendre à l'opérateur, donc ça c'est la première chose.

Alors les prix des loyers, ils sont modulables en fonction, bien évidemment, de l'appartement et du degré de service que le locataire prendra dans son contrat et aujourd'hui les tarifs qui sont appliqués, sont entre neuf cents et mille trois cents euros de loyers sur le dispositif.

Non, *mais ne faites pas de remous comme ça* sur, encore une fois, c'est en fonction de l'appartenance et du service et si vous regardez ailleurs parce qu'on a fait aussi du comparatif, on n'est pas sur les prix plus élevés que ce qui se pratiquent ailleurs, c'est tout, oui mais je dis, tout compris, c'est-à-dire que vous avez le loyer et vous avez les fluides et vous avez les charges. »

Monsieur DIAZ

« Pour vous donner un exemple préférentiel qui me touche directement, puisqu'il s'agit de ma maman qui est aux *Fleurines*, qui n'est pas un établissement en termes de qualité de ce niveau-là, c'est un peu ancien etc. même s'il est pas mal. »

Madame GAZEL

« C'est médicalisé ». »

Monsieur DIAZ

« Non, ce n'est pas médicalisé, non c'est une..., non ils n'ont pas le statut médicalisé, c'est une résidence sénior il n'y a que des personnes mobiles. Une personne qui occupe un studio qui doit faire vingt-cinq mètres carrés tout compris avec la partie donc loyer, fluides et repas, c'est deux mille euros par mois. Donc en fait, on est dans les tarifs comparables à cela quoi donc ça n'a rien de très élevé. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais là aussi il y a, c'est pareil, vous avez, quand je dis les services, vous avez les animateurs, vous avez la conciergerie... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ...si Madame, mais c'est COSY DIEM, c'est la structure gestionnaire, alors je récapitule pour qu'on soit d'accord, vous avez le prix du loyer, vous avez les fluides, vous avez les services en fonction des services que vous prenez, vous avez l'entretien de la conciergerie, l'entretien des ascenseurs, l'entretien de la structure et la seule chose qui n'est pas prévue puisque c'est à la liberté des résidents, c'est la restauration, voilà. »

Madame GAZEL

« Et les animations. »

Monsieur le Maire

« Mais les animations sont dedans, c'est en fonction du contrat que vous prenez, de la carte que vous prenez, c'est pour ça qu'on a regardé et les tarifs ne sont pas exorbitants. »

Monsieur NAYRAC

« Moi, il faut ajouter quelque chose, c'est un loyer, c'est-à-dire que si ces personnes sont en couple, ils payent mille trois cents euros au maximum, ce n'est pas mille trois cents euros par personne, c'est un loyer c'est-à-dire que s'il était seul on arrive à un T1 qui doit faire du sept cents ou huit cents pour une personne et après c'est ça, ce n'est pas comme un EHPAD. »

Monsieur CHIOTTI

« J'entends bien, mais bon pour parler de mixité sociale à ce tarif-là. Les gens, ils seront tout trouvés, quoi ! »... »

Monsieur le Maire

« Elle est sur la parcelle, Monsieur CHIOTTI, c'est la mixité sociale et la mixité intergénérationnelle se porte dans l'OAP sur la parcelle. »

Madame GAZEL

« Donc, Monsieur SAINT-PIERRE, Monsieur le Maire, si j'ai bien compris... »

Monsieur le Maire

« Il y a quelque chose qui bipe, je ne sais pas qui est propriétaire du bip, alors s'il y a des messages qui arrivent en cours pour alimenter les argumentaires, mais faites-le discrètement. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Donc là vous nous dites que dans le compromis que nous allons signer, pour lequel nous votons la délibération ce soir ces engagements du futur gestionnaire des établissements figurent ? »

Monsieur le Maire

« Oui, la... »

Madame GAZEL

« Donc pourrions-nous avoir... »

Monsieur le Maire

« ...la résidence service sénior, le principe de la résidence service séniors est sur ces bases-là. »

Madame GAZEL

« ...parce que nous, on n'a rien dans cette délibération et bon c'est un peu étrange comme fonctionnement parce que vous nous dites que finalement le porteur de projet n'a pas pu démarrer à faire travailler ses équipes d'architectes, mais en revanche vous vous engagez d'ores et déjà sur un prix qui comprend même les animateurs, bon moi ça me paraît un peu, voilà. Si vous avez réussi à faire tout ça, *j'applaudirais des deux mains*, Monsieur SAINT-PIERRE... »

Monsieur le Maire

« Mais commencez ... »

Madame GAZEL

« ... mais l'expérience me fait plutôt dire que *je préfère voir, plutôt que croire*. Donc j'aimerais bien qu'on puisse avoir l'ensemble des éléments, qui font que vous êtes en mesure de nous présenter les belles images et puis les tarifs que vous dites parce que : 2022 démarrage des travaux, donc c'est un chantier qui va aboutir au mieux 2023, voilà. »

Monsieur le Maire

« C'est ça. »

Madame GAZEL

« Donc là aujourd'hui nous sommes à 2019, *bien de l'eau aura coulé sous le pont Lerouge* d'ici là et moi j'aimerais bien qu'on garde ces montants de loyer neuf cents ou mille trois cents euros, en effet *de façon gravé dans le marbre*, voilà. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, alors je ne sais pas *si vous devez être Saint Thomas ou commencez à vous chauffer la paume des mains pour applaudir*, mais c'est exactement le mode de fonctionnement de la structure COSY DIEM, qui gère la chose donc ce n'est pas leur première expérience, vous pouvez, c'est une structure existante, je crois qu'ils gèrent neuf cents lits de mémoire COSY DIEM, ou quelque chose comme ça, donc ce n'est pas leur premier engagement, donc on a bien évidemment, on s'est assuré dans les négociations avec eux de la teneur des prestations qui sont les leurs... »

Monsieur DIAZ

« Prestations tarifées... »

Monsieur le Maire

« On signe un compromis de vente, on ne signe pas le mode de fonctionnement, je n'ai pas... »

Madame GAZEL

« ... le sens de mon intervention, si vous voulez... »

Monsieur le Maire

« Mais Madame GAZEL, allez-y.... »

Madame GAZEL

« On signe un compromis de vente et vous, vous nous vendez le service après-vente et comme par hasard dans une temporalité de campagne électorale. Alors moi je préfère *avoir des garanties face au papier glacé* voilà. »

Monsieur le Maire

« Alors, Madame GAZEL, on vous propose ce soir le compromis de vente, donc nous nous en arrêtons sur le compromis de vente, qu'on soit bien d'accord et la deuxième chose, Madame GAZEL, c'est que ce que je suis en train de nous proposer là ce n'est pas dans le tempo de la campagne, c'est exactement ce qu'on vous a proposé il y a plusieurs mois de cela, quand on a fait en Conseil municipal l'examen de toutes les fiches action du dispositif Cœur de Ville et que vous avez raillées, sauf que la difficulté c'est que vous les avez raillées il y a quelques mois, sauf qu'aujourd'hui on vous amène à les voter et ça, ça vous dérange. »

Madame GAZEL

« Non là on vote un compromis de vente... »

Monsieur le Maire

« ...oui sur un projet, Madame, je ne vous demande pas de... »

Madame GAZEL

« On vote un compromis de vente, où à toutes les lignes vous parlez de négociations, mais le prix de vente conseillé par les Domaines est inférieur à plus de cent cinquante mille euros... »

Monsieur le Maire

« Oui... »

Madame GAZEL

« ...dans une négociation on donne, on prend... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais ... »

Madame GAZEL

« ... moi je voudrais savoir quelles sont les garanties de ce qu'on va recevoir ... »

Monsieur le Maire

« Mais... »

Madame GAZEL

« ... et ça normalement c'est dès le compromis de vente que vous devriez les avoir. Quelles sont les clauses suspensives à ce compromis de vente ? Voilà, on a besoin d'avoir tous ces éléments que nous n'avons pas à ce stade. »

Monsieur le Maire

« Les clauses suspensives du compromis seront les clauses réglementaires, clauses suspensives sur la non-conformité des permis de construire, des démarches administratives, ce sont les clauses suspensives et vous m'avez fait perdre ce que je voulais vous dire. »

Monsieur NAYRAC

« Si vous voulez, vous aurez la photocopie du compromis lorsqu'on le signera, il y aura toute cette convention qui viendra. Moi je vous rappelle quand même quelque chose, vous avez été moins compliquée lorsque vous avez vendu *La Miséricorde*, à moitié prix, vous l'avez *bradée* pour faire du logement, vous savez bien à qui et après... »

Madame GAZEL

« Vous savez bien à qui, c'est-à-dire ? »

Monsieur NAYRAC

« Vous savez bien à qui, vous l'avez vendu *La Miséricorde* ou alors vous avez *un trou de mémoire*... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur NAYRAC

« Vous avez donc *un trou de mémoire*, je ne vais pas vous le répéter... »

Madame GAZEL

« Je vous rappelle que je n'étais pas élue sous le mandat précédent. »

Monsieur NAYRAC

« Attendez ! »

Monsieur le Maire

« Doucement, on se calme ! »

Monsieur NAYRAC

« Vous avez été moins compliquée pour lui vendre *La Miséricorde*, que vous avez vendu moitié prix du prix que vous l'avez achetée, en ne vendant pas l'arrière, qu'il a fallu qu'on se débrouille pour la vendre, là ça a été moins compliqué comme affaire et Monsieur DURAND certainement qu'aussi l'équipe là, n'a pas cherché à gagner de l'argent, peut-être en perdre, ça tombe bien le promoteur qui l'a acheté, a fait quelque chose de très bien, c'est très bien construit, mais *c'était un coup de poker* que vous avez fait là, en admettant que vous tombiez sur un Monsieur VIDAL ou je ne sais pas, vous auriez eu quelque chose de grave là, c'était un gros risque et n'oubliez ça, c'était tout. »

Monsieur le Maire

« Bon ! Et je voulais simplement vous rajouter, Madame GAZEL, que sur certaines Collectivités, sur ce type d'opérations le foncier est donné. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur RAMONDENC

« Non, c'est Monsieur RAMONDENC là, bonsoir. »

Monsieur le Maire

« Pardon, excusez-moi. »

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur NAYRAC, vous avez quand même aussi bradé *La Miséricorde*, puisque vous avez fait la deuxième tranche. »

Monsieur NAYRAC

Micro éteint, inaudible

Monsieur RAMONDENC

« Mais oui, vous avez encaissé..., à combien vous avez encaissé la deuxième tranche ? Ah oui ! »

Monsieur NAYRAC

« Vous voulez le savoir, je vais vous le dire... »

Monsieur RAMONDENC

« Dites-le-moi oui... »

Monsieur NAYRAC

« ...on l'a vendu à soixante mille euros, vous voulez savoir ce que c'était ... »

Monsieur RAMONDENC

« Allez, arrêtez... »

Monsieur NAYRAC

« ... je vous signale que vous avez signé la délibération. »

Monsieur RAMONDENC

« Et puis vous avez bradé le Camping municipal aussi... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Allez ! Sur un projet qui à mon sens est aussi enthousiasment que celui que nous proposons ce soir, je trouve que les débats s'égarer, donc revenons au débat qui est le nôtre ce soir. Donc, y a-t-il d'autres interventions sur le sur cette thématique-là ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Juste pour revenir quoi là c'est curieux parce qu'on a le prix du Domaine sur l'*Ayrolle*, on n'a jamais eu le prix du Domaine sur le Camping municipal quoi, voilà. Moi, je l'ai sorti et : « Vu *l'avis de France Domaines en date de février...* »c Mais je ne l'ai jamais eu moi, voilà c'était juste. »

Monsieur le Maire

« En tout cas y compris sur le Camping municipal, quand je vois le mode fonctionnement aujourd'hui avec les repreneurs, je me félicite de l'opération que nous avons faite, voilà c'est une différence entre vous et nous, c'est-à-dire qu'à un moment donné, la Collectivité doit être en capacité de faire des efforts pour motiver les initiatives locales et là vous ne pouvez pas en dire autrement du Camping, puisqu'on avait deux opérateurs locaux.

Allez, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération suivante. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 38 :

38. "Cession d'une partie du domaine public – rue Léopold Sédar Senghor à Madame CADAUX"

« Alors c'est la cession d'une partie du domaine public rue *Léopold Sédar Senghor* à Madame CADAUX. Alors Madame CADAUX a décidé de se porter acquéreur d'un espace vert jouxtant sa propriété. Cette emprise de terrain est située entre la propriété de Madame CADAUX et le trottoir.

Alors, cet espace vert ne présentant pas d'utilité particulière, sauf de l'entretien pour les résidents du quartier et la cession de celui-ci n'engendrant aucune gêne à la circulation des piétons, puisque le trottoir sera conservé un avis favorable a donc été donné à ce projet. Compte tenu du faible enjeu en terme financier de cette opération le service des Domaines consulté le 16 juillet 2018 n'a pas transmis d'estimation.

Alors cette parcelle était classée dans le domaine public communal et après délimitation de l'espace à céder et division par un géomètre expert, il a donc été procédé à sa désaffectation.

Alors, il est demandé au Conseil :

- De constater cette désaffectation du domaine public communal de cette emprise de quarante et un mètres carrés ;
- De déclasser cette surface du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé ;
- Et de céder cette nouvelle parcelle en cours de numérotation d'une superficie quarante et un mètres carrés à Madame Nathalie CADAUX au prix de mille sept cent soixante-trois euros, frais de notaire à sa charge. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 39. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 39 :

39. "Cession d'une parcelle du domaine privé communal sise 45, avenue EA martel (Section AB n°448)"

« Alors c'est une cession encore d'une parcelle du domaine privé communal qui se situe 45, avenue *Alfred Martel*.

Alors la SCI ALCO a pour projet la construction d'un grand restaurant sur une unité foncière sise avenue *Martel* et composée des parcelles cadastrales qui sont citées dans cette délibération. Toutefois cette emprise ne permet pas l'aménagement des places de stationnement et de la rampe d'accessibilité nécessaire à l'exploitation de cet établissement, aussi Monsieur PUECH représentant la SCI ALCO a demandé à la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée d'une superficie de quatre cent quarante-neuf mètres carrés mitoyenne avec l'emprise de son projet en vue de leur permettre de réaliser des aménagements pour ce restaurant.

Il est demandé au Conseil :

- L'autorisation de vendre à la SCI ALCO donc à Monsieur Alain PUECH, une parcelle cadastrée numéro 448 de quatre cent quarante-neuf mètres carrés faisant partie du domaine privé au prix de vingt-sept mille euros ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, d'accomplir toutes les démarches. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« A combien est le prix du mètre carré à Millau ? »

Monsieur NAYRAC

« Ah, ça dépend, ça va de cent vingt si c'est du plat jusqu'à du trente euros si c'est pentu. »

Monsieur CHIOTTI

« D'accord ! Parce que là on est à soixante euros le mètre carré. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, ce n'est pas mal. »

Monsieur CHIOTTI

« C'est dans la ... »

Monsieur NAYRAC

« Non viabilisé, ce n'est pas mal... »

Monsieur CHIOTTI

« Non viabilisé, d'accord. »

Monsieur NAYRAC

« Parce qu'en plus il n'y a pas d'accès, c'est-à-dire que l'accès il ne l'aura que parce qu'il est propriétaire de la parcelle derrière autrement ça reste de l'espace vert à la Ville qui... »

Monsieur CHIOTTI

Micro éteint, inaudible

Monsieur NAYRAC

« C'est bien vendu. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 40. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 40 :

40. "Résiliation par anticipation du Bail Emphytéotique en date du 10 décembre 1985 conclu entre la Commune et la Fédération Compagnonnique des Métiers de Bâtiment pour les immeubles cadastrés Section n° 206 et 214"

« Alors, il s'agit de la résiliation par anticipation d'un bail emphytéotique. Alors par bail emphytéotique en date du 10 décembre 85, la commune de Millau avait mis à disposition de la Fédération Régionale des Compagnons des Métiers du Bâtiment un immeuble qui se trouvait rue des *Sablons* et qui il y a quelques temps avait pris feu. Ils y hébergeaient des jeunes compagnons. Alors ce bail avait été conclu pour une durée de cinquante ans, soit jusqu'en 2035.

En 2011, comme je viens de vous le dire cet immeuble a en grande partie été endommagé par un incendie et il n'a jamais été réhabilité. Cet immeuble rentre dans notre projet du *Sablon* et donc il a été demandé aux Compagnons de cesser ce bail emphytéotique de telle façon qu'on récupère ce bâtiment pour qu'il soit démolit ultérieurement, voilà.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver de résilier par anticipation le bail emphytéotique ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes portant à la résiliation de ce bail ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant.

Alors pour vous le situer, je ne sais pas si vous le voyez tous, c'est l'immeuble qui se trouve là, la rue des *Sablons* étant derrière, on part de la rue de *La Capelle* et c'est un immeuble qu'on voit bien parce qu'il a des traces encore de l'incendie.

Avec les Compagnons il a été dit quand même, qu'ils récupéraient certaines sculptures de bois ou pierre qui ont été faites et qui ont été encastrées dans les murs pour qu'ils puissent les remettre sur leur, que ça leur servent historique sur leur nouveau bâtiment. »

Monsieur le Maire

« Merci. Et là-aussi, Madame GAZEL, vous voyez ce que nous vous présentons aujourd'hui sur ces parcelles là et Monsieur NAYRAC y a fait allusion, c'est dans le périmètre des *Sablons* qui là... Je peux vous informer ou ... ? Qui est le périmètre des *Sablons* autre opération portée dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville sur de l'habitat, donc votre réflexion de tout à l'heure sur l'habitat, vous voyez deux exemples concrets, dans un Conseil municipal, d'actions longues, mais vous savez très bien que ce type d'action sur le centre-ville ça a une temporalité longue par rapport à la maîtrise du foncier et la maîtrise de l'habitat, donc on ne fait pas ça *d'un coup de baguette magique*, mais vous pouvez bien voir avec les deux délibérations que nous avons présentées notre implication en matière d'habitat en plein cœur de ville. »

Madame GAZEL

« A trois mois de l'élection. »

Monsieur le Maire

« Mais non pas à trois mois des élections. Vous avez une mémoire sélective, vous ne vous rappelez que de ce qui vous arrange. Quand on vous en a parlé, quand on vous a présenté l'ensemble du dispositif Action Cœur de Ville il y a plus d'un et demi ... »

Madame GAZEL

« Monsieur SAINT-PIERRE il n'y a pas de logements qui ont été réalisés sous... »

Monsieur le Maire

« Non, mais il y a plus de six cents logements qui ont été réhabilités sous notre mandat en cœur de ville. »

Madame GAZEL

« Grâce à l'OP HRU. »

Monsieur le Maire

« Ah ! Qui c'est qui porte l'OP HRU, c'est la Communauté de Communes, vous avez rappelé tout à l'heure, vous m'avez rappelé très gentiment que j'étais premier vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'aménagement du territoire, c'est très gentil, donc quelque part je suis quand même un peu occupé avec Alain NAYRAC, qui est à l'habitat de ces problématiques-là, donc n'avez pas une mémoire sélective, ou ne prenait pas que les informations qui vous arrange.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? »

Madame GAZEL

« Je suis *la reine de la fête* ce soir, j'ai l'impression. »

Monsieur le Maire

« Mais non, Madame GAZEL, mais non. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Mais non, parce que je sais que vous aimez intervenir, donc je vous regarde spontanément, vous le savez bien. »

Monsieur CHIOTTI

« Et puisqu'on joue, on va jouer jusqu'au bout, avec toute la réhabilitation de ces logements, ça vaut peut-être le coup de garder l'hôpital à Millau aussi. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, aussi. »

Monsieur le Maire

« Alors là je pense que vous rentrez dans un autre débat, Monsieur CHIOTTI et là, je dirais, *la ritournelle* est un peu simple, voilà.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 41. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 41 :

41. "Convention de prestation de services et tarifs entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses des déchets"

« Alors, c'est une convention de prestation de services et tarifs entre la ville de Millau et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et c'est à propos de gestion des déchets.

Alors la Communauté de Communes est compétente, et vous le savez, sur son territoire de la collecte. Ne disposant pas pour l'instant de locaux dédiés, de services techniques, ni de certains véhicules spécifiques nécessaires à la bonne exécution du service, elle bénéficie de la part de la ville de Millau d'une prestation de services. Alors pour sa part la Communauté de Communes peut être amenée de manière occasionnelles : panne de véhicule, à assumer pour le compte de la ville de Millau des prestations de services.

En attendant il convient d'une part d'établir une convention permettant de définir les modalités des prestations de services entre ces deux Collectivités et particulièrement :

- Sur les tournées de collecte pour les sacs oubliés ;
- Sur la mise à disposition d'un agent chargé de la mise en œuvre ;
- Sur la mise à disposition de personnel pour assurer une continuité de service ;
- Et la mise à disposition de véhicules.

Alors je suis assez satisfait qu'on passe une telle convention, je la demandais depuis « X » temps, c'est bien, parce qu'il est très difficile d'être à Ville Propre, s'occuper de Ville Propre et de la collecte des déchets, du service et donc là on va pouvoir enfin coordonner nos actions et ne pas parfois avoir des doublons, pas doublon ou lorsqu'on a un engin qui est en panne faire tout, au moins ça pourra se coordonner beaucoup plus facilement.

Alors, il est demandé au Conseil :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer une convention ainsi que les avenants qui pourraient en découler ;
- D'adopter les tarifs de prestations de services entre la ville et la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de deux ans jusqu'au 31 décembre 2020 tel que fixé en annexe ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur NAYRAC pour la 42. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 42 :

42. "Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur des immeubles du domaine privé ou public communal"

« Alors ça c'est une convention toute simple. C'est la convention d'installation de gestion, entretien, remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur les immeubles du domaine privé.

Alors afin d'éviter à chaque fois de faire une délibération pour un immeuble et vous savez comment on fait par exemple pour ERDF, pour une convention pour un passage, on a fait une délibération avec une liste d'immeubles sur lesquels la fibre passera, ou sur l'immeuble, ou à l'intérieur de l'immeuble et c'est une liste non exhaustive vous l'avez là et on pourra en rajouter d'autres bien sûr en fonction des travaux.

Alors il est demandé au Conseil :

- L'autorisation et aussi surtout d'approuver et de signer cette dite convention qui est jointe à la fin derrière la délibération. »

Monsieur le Maire

« Vous avez bien compris qu'il s'agissait de propriété la Commune. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 43. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 43 :

43. "Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont : convention relative aux travaux sur un banc alluvial sur la basse Dourbie"

« La 43. Il s'agit d'une convention relative aux travaux sur un banc alluvial sur la basse *Dourbie*. Alors le PAPI a acté une action visant à élaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la *Dourbie*. Il est apparu, il y a quelque temps, nécessaire d'intervenir à court terme sur les berges de la *Dourbie* en raison des menaces directes sur un chemin rural et le réseau d'adduction d'eau potable au lieudit *Bréfuel*, pour le situer c'est à la fin de *La Graufesenque* dans un virage. Alors là on peut le voir, on ne le voit pas trop bien. On s'est aperçu que la *Dourbie* érodait cette partie-là et on avait la route que vous connaissez qui conduit jusque derrière et surtout elle pouvait attaquer un tuyau d'adduction d'eau. Non, j'ai dit une bêtise ? » »

Monsieur ALIBERT

« Non, je commentais ... »

Monsieur NAYRAC

« Alors donc après consultation des services de l'État, les travaux envisagés consistaient à traiter et à scarifier un atterrissement de matériaux en rive droite de la *Dourbie*. Le syndicat mixte du bassin versant *Tarn amont*, qui est compétent en la matière, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La commune de Millau et la Communauté, étant également impliquées, participeront à la prise en charge de ces travaux à hauteur de 80 % pour la Commune, 20 % pour la Communauté sur la base d'un montant de trois mille deux cent soixante-cinq euros, soit une prise en charge de la part de la Ville de deux mille six cent douze euros.

Alors, il est demandé au Conseil :

- D'approuver le programme de travaux pour limiter l'érosion de ces berges ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du mandat relative aux travaux susdit entre le SMBVTA, la commune de Millau et la Communauté de Communes ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à la 44. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 44 :

44. "Société des Eaux de Millau : convention relative à la répartition des Certificats Économie Énergie sur l'ensemble des infrastructures d'eau potable de Millau"

« Alors c'est une convention relative à la répartition sur l'ensemble des infrastructures des CEE, alors sur l'ensemble des infrastructures d'eau potable de Millau.

Alors dans le cas de la DSP d'eau potable, la société des eaux de la ville de Millau doit procéder à un remplacement, de deux pompes du réservoir du Crès, prévu dans le plan de renouvellement 2019. Le matériel susvisé sera doté de variateurs de vitesse permettant d'optimiser son fonctionnement et de générer des économies d'énergies ouvrant droit à des CCE : Certificats d'Économies d'Énergies d'une valeur totale de trois mille cent vingt-quatre euros quatre-vingt

Il est convenu entre les deux parties que 50 % de la somme, soit mille cinq cent soixante-deux euros quarante soit reversée à la ville de Millau. Ce versement interviendra après réception des équipements et délivrance par le Préfet des CE.

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver cette répartition ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame KECHKECH pour le tableau des effectifs. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 45 :

45. "Tableau des effectifs : modifications"

« Oui bonsoir. Donc comme à chaque fois qu'il y a du mouvement au sein de notre Collectivité, on vous présente le tableau des effectifs, côté suppression, si vous voulez on va le faire comme je le fais d'habitude, d'abord les suppressions et ensuite les créations.

Alors côté suppression nous avons :

- Deux adjoints administratifs principal de 1^{ère} classe, il s'agit pour :
 - L'un, d'un départ à la retraite de la MESA ;
 - Et pour l'autre, c'est un poste qui est supprimé suite à la réussite à concours catégorie B, comme je vous l'ai déjà expliqué maintenant depuis pas mal d'années, quand une personne réussit son concours qu'elle passe en catégorie B et qu'elle est promue Rédacteur donc catégorie B, on gèle son ancien poste de catégorie C pendant un an, donc là la personne donne entièrement satisfaction dans ses nouvelles fonctions de Rédacteur, donc on supprime son ancien poste ;
- Ensuite nous avons la suppression d'un adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, il s'agit là de l'augmentation du temps de travail concernant les agents de l'accueil du Musée et de *La Graufesenque*, on augmente leur temps de travail qui était de vingt-huit heures, il passerait donc à temps complet ;
- Ensuite trois autres agents du patrimoine Musées *Graufesenque*, c'est exactement la même explication que je viens de vous donner, on supprime leur ancien poste à vingt-huit heures et on verra tout à l'heure qu'on crée donc des nouveaux postes à temps complet ;
- Ensuite deux agents de maîtrise principal pour :
 - L'un, c'est un départ à la retraite pour invalidité, cet agent était au service Voirie, il est déjà remplacé et la personne qui le remplace a déjà été stagiaire par le passé ;
 - Et pour l'autre personne, il s'agit donc d'un départ à la retraite au service Bâtiment, plus précisément à la plomberie, donc là non il n'a pas été remplacé pour le moment ;
- Et la dernière, non pas comme d'habitude, on ne remplace pas systématiquement ça vous devez le savoir et pour le dernier poste un adjoint technique principal de première 1^{ère} classe, il s'agit là d'un départ à la retraite, donc c'est notre ancien placier et là il est déjà remplacé, il a même eu droit à un *tuilage* par quelqu'un qui donc est en détachement.

Pour les créations donc nous avons :

- Un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, donc c'est une mise en stage pour le service des Archives d'un agent qui est en poste chez nous en tant que contractuel depuis le mois d'octobre 2018, donc là on pérennise ce poste ;
- Ensuite nous avons deux adjoints du patrimoine principal de 1^{ère} classe donc pour :
 - L'un, c'est l'augmentation du temps de travail que je vous ai expliqué tout à l'heure pour les agents d'accueil du Musée de *La Graufesenque* ;
 - Et pour l'autre, c'est donc le remplacement, parce qu'on en fait quand même des remplacements, suite au départ de la première personne que je vous ai dit qui est partie à la retraite à la MESA ;
- Les trois adjoints du patrimoine c'est suite à l'augmentation de leur temps de travail, donc on crée leur poste à temps complet ;
- Et pour le dernier point, il s'agit là donc d'un recrutement pour un Rédacteur principal de 2^{ème} classe, qui occupera le poste de responsable Finances et Marchés Publics.

Pour reprendre le fil. Donc, on demande ce soir :

- D'approuver ce nouveau tableau des effectifs, qui a eu un avis favorable au Comité Technique du 11 décembre 2019 et à la Commission Ressources Humaines du 6 décembre 2019, donc on vous demande et d'un de l'approuver ;
- Et de deux d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, non sur le jeu des *chaises musicales habituelles pas de souci*, moi ce qui me chagrine un peu c'est la création du responsable des Finances et des Marchés Publics, Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, donc un cadre B, je croyais qu'on avait recruté une personne responsable des Finances, on en recrute une autre, donc au dernier moment comme ça... »

Monsieur le Maire

« On renforce le service oui... »

Monsieur DURAND

« Vous renforcez, vous renforcez beaucoup, certains services. »

Monsieur le Maire

« Ne faites pas du *mauvais esprit*. »

Monsieur DURAND

« Je ne fais pas de *mauvais esprits*, je vois que vous renforcez... »

Monsieur le Maire

« Mais nous... »

Monsieur DURAND

« Peut-être il y avait des personnes, qui sont parties aujourd'hui, qui méritaient d'être remplacées par deux personnes, je ne sais pas. »

Monsieur le Maire

« Mais, je n'ai aucun, aucune retenue là-dessus et je m'en exprime très régulièrement avec les représentants des organisations syndicales. On ne fait pas du remplacement au cas par cas, on fait du remplacement dans certains services, quand on a une organisation à mettre en place et quand on a une accélération du travail, ce qui arrive dans certains services. On a évoqué sur les Festivités, on a stabilisé les effectifs, sur Ville Propre on a renforcé les effectifs, donc ne dites pas, ne soyez pas aussi caricatural que ça. »

Madame KECHKECH

« Si je peux rajouter quelque chose par rapport à ce poste, sachez qu'aux Marchés Publics actuellement il n'y a qu'une seule personne qui le gère, donc le jour où elle est malade, ce que je ne lui souhaite pas ou qu'il lui arrive quoi que ce soit, voilà on a vraiment besoin c'était le but un peu de la création de ce poste, ce n'est pas que du Financier bien sûr il chapeautera toute l'équipe comptabilité, mais surtout le service des Marchés Publics car les deux sont amenés à fonctionner ensemble. »

Monsieur DURAND

« Justement, je vous ai posé la question en commission des Ressources Humaines, vous aviez lourdement insisté sur les Marchés Publics, moi j'ai été revoir la fiche de poste de cette personne, les Marchés Publics occupent une toute petite place dans sa fiche de poste, on est vraiment sur le financier, quand même. »

Monsieur le Maire

« On a toujours quelqu'un qui s'occupe des Marchés Publics. »

Madame KECHKECH

« On a reçu une personne et je vous assure qu'on a lourdement insisté avec donc, Monsieur MOUHOUBI, sur le caractère des Marchés Publics. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets le tableau des effectifs aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons sur la 46. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 46 :

46. "Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ingénieur hors classe et attaché hors classe"

« Alors là, il s'agit de la délibération qui fixe les taux de promotion pour les avancements de grade et là ça concerne les Ingénieurs et les Attachés. Donc suite en 2007 à la revalorisation de la grille indiciaire concernant les Attachés et les Ingénieurs territoriaux, celle -ci donc a permis de créer de nouveaux grades qui sont donc le grade d'Attaché hors classe et le grade d'Ingénieur hors classe.

Aujourd'hui pour notre Collectivité cela concerne trois agents. Le but de la délibération de ce soir est de pouvoir fixer le taux de promotion, aussi nous décidons d'appliquer le même taux que pour les autres cadres d'emplois à savoir actuellement 95 %. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à la délibération numéro 47. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 47 :

47. "Convention de participation au titre de la Prévoyance avec Territoria Mutuelle"

« Alors là cette délibération concerne la convention de participation au titre de la prévoyance avec Territoria Mutuelle, comme vous le savez notre contrat arrive à échéance au 31 décembre 2019. Nous avons donc lancé une étude de marché, cinq prestataires y ont répondu, sur ces cinq nous avons retenu Territoria Mutuelle, qui présentait une meilleure prise en charge pour nos agents adhérents, car nous avons vraiment insisté sur la nécessité pour l'agent quand il arrive à plus de quatre-vingt-dix jours consécutifs d'arrêt maladie à partir du quatre-vingt-onzième de toucher vraiment la totalité de son salaire net, c'est-à-dire donc son traitement indiciaire et son régime indemnitaire, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant.

Que vous dire de plus ? Le calcul donc ne se fait plus sur du brut comme c'était fait auparavant, mais là l'assiette se calcule sur du net d'où si vous regardez il y a une petite augmentation des taux, mais cela reste cohérent vu qu'on part sur une base moins importante. Globalement on est très satisfait quand même du travail qui a été mené par nos équipes RH et des négociations qui ont été amenées parce que même quand on l'a passé en CT avec les partenaires syndicaux, on voit que les agents sont vraiment même gagnants par rapport à l'ancien contrat qu'on avait et voilà.

Donc là, je vous propose ce soir :

- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention de participation avec Territoria Mutuelle, donc on serait engagé à compter du 1^{er} janvier 2020, les taux nous sont donc garantis pour une durée de deux ans ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Madame KECHKECH

« J'ai juste oublié de dire que pour le CCAS c'est pareil, on a négocié aussi pour le CCAS. »

Monsieur le Maire

« Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Madame KECHKECH la 48 sur l'approbation du plan de formation. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 48 :

48. "Approbation du plan de formation pluriannuel de la ville de Millau "

« Alors, nous vous avons présenté en novembre 2018 notre plan de formation pour l'année 2019, ainsi que le règlement de formation concernant la Ville avec donc les conditions, enfin je ne vous refais pas tout le plan, il était assez compliqué et on s'est félicité, enfin j'ai félicité à l'époque notre technicienne qui a mené vraiment ça très bien, en allant voir pratiquement tous les agents pour regrouper vraiment toutes les informations et tout ce qui fallait comme ingrédients pour alimenter ce plan de formation tout en restant bien sûr cohérent.

Alors ce plan traduit, donc pour une période donnée, les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une période de deux ans à compter donc de janvier 2020. Bien sûr ce plan n'est pas figé, il peut évoluer en cas de nécessité de la part de la Collectivité comme celle émanant du personnel. Par le biais de ce plan de formation, nous Collectivité, nous mettons vraiment en priorité plusieurs axes :

- Le premier axe est l'hygiène et la sécurité ;
- Ensuite l'accueil ;
- En troisième point, le développement des connaissances bureautiques et numériques, donc l'utilisation des logiciels, surtout qu'on a décidé vraiment de développer le numérique, il y a besoin d'accompagner les agents pour qu'ils arrivent vraiment à maîtriser les outils ;
- Et le quatrième point, c'est le management notamment pour les cadres intermédiaires qui continuent encore à avoir des difficultés pour manager leurs équipes.

Nous accompagnons également les agents à titre individuel pour leur permettre de progresser en préparant des concours par exemple :

- Aussi pour l'exercice 2020, le budget global s'élève ainsi à près de cent vingt mille euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière ;
- La cotisation obligatoire pour la formation professionnelle versée au CNFPT correspond à 0,9 % de la masse

- salariale, ce qui représente une part de soixante-seize mille euros ;
- La cotisation obligatoire pour le DIF élus représente 2 % perçus de leurs indemnités, soit trois mille six cents euros ;
- Et nous avons une enveloppe de quarante mille euros de formations payantes.

Ce soutien à la formation entre dans un cadre précis et est clairement défini, il couvre :

- Les formations statutaires, qui sont obligatoires ;
- Les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale ;
- Les stages proposés par le CNFPT ;
- Les actions de formation organisées en interne à la Mairie de Millau pour ses agents sur des thèmes spécifiques ;
- Les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres Collectivités sur des thèmes spécifiques choisis par la Collectivité Territoriale auquel a adhéré la commune de Millau dans l'intérêt de ses agents ;
- La participation des agents de la Commune à des formations proposées par des organismes privés, qui peuvent le cas échéant être diplômantes, ou certifiantes.

Nous travaillons aussi beaucoup avec le CNFPT pour qu'il puisse vraiment nous proposer des formations sur Millau, c'est l'idéal, mais le plus près parce qu'on s'aperçoit que bon déjà il y a des frais de déplacement, mais bon, ça mis à part, les agents quand même de la Collectivité sont assez réticents à faire des formations quand c'est vraiment voilà Toulouse, Montpellier pour eux c'est trop loin. Donc là on travaille vraiment beaucoup avec le CNFPT pour essayer d'avoir des formations le plus proches possible voilà.

Donc, après avis de la commission des Ressources Humaines du 6 décembre dernier on vous demande :

- D'approuver le plan de formation ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non juste, je suis taquin, vous le savez Monsieur le Maire, vous me le répétez souvent, donc j'essaie d'en abuser un peu. Non, je vous félicite en tout cas, depuis qu'on le demandait on a enfin l'organigramme général des services, donc *mieux vaut tard que jamais* à trois mois de la fin de la mandature, c'est très bien, bravo merci.

Et puis je n'ai pas pu résister à, je ne peux pas résister à l'envie de vous lire ce qu'il y a au-dessus de cet organigramme général des services, alors je vous lis : « *L'organisation des services de la Ville a subi, ça c'est le terme, ça c'est moi qui le dis, c'est bien le terme, de profonds changements structurels depuis l'arrivée de la municipalité en place en 2014.* » Voilà, donc c'est juste, j'adore cette phrase. »

Madame KECHKECH

« C'est tout, ça s'arrête là ? »

Monsieur DURAND

« Ça s'arrête là, mais je m'en gargarise, excusez-moi. »

Madame KECHKECH

« Mais, on n'a jamais caché qu'on avait réorganisé pas mal de choses, si on l'a fait c'est qu'il y avait nécessité de le faire, je pense. »

Monsieur DURAND

« Mais, combien de fois vous avez réorganisé. »

Monsieur le Maire

« Mais, Monsieur DURAND, d'abord deux choses :

- Vous rappelez qu'il reste encore trois mois, donc que j'ai l'intention de travailler encore pendant trois mois, donc ne vous étonnez pas si encore régulièrement on vous présente des choses, il faut absolument que vous arriviez à vous y habituer, ça c'est... »

Monsieur DURAND

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Écoutez, c'est le *miracle de Noël*, si je vous ai rendu heureux, c'est le *miracle de Noël*, Monsieur DURAND, donc ça, ça me ravit ;

- Et le deuxième élément, je ne vois pas ce qu'il y a de particulier dans la phrase que vous venez de lire, c'est un verbe qui a une explication, enfin je veux dire il n'y a rien et je persiste à dire que la Collectivité, c'est un organisme vivant, qui évolue, qui se modifie, qui se transforme et qui a besoin de façon systématique à éventuellement changer des locaux, changer des bureaux, changer des personnels de place, c'est un organisme vivant et pour arriver à accompagner ce changement, il ne vous a pas échappé que depuis

maintenant un certain nombre de mois, nous avons mis en place tout le dispositif informatique qui n'existait pas, nous changeons le matériel l'informatique pour que tous les agents puissent travailler dans de bonnes conditions et depuis maintenant deux ans, nous vous présentons un plan de formation qui permet à ces agents d'être formés et accompagnés dans les nouvelles missions qu'on leur donne, donc qui n'existaient pas avant.

Donc, je ne vois pas ce qu'il y a de curieux là-dedans et en tout cas, je trouve que c'est plutôt positif dans l'évolution des services et je suis en plus ravi, ça vous fait plaisir en plus, vous m'en voyez ravi ... »

Monsieur DURAND

« C'est l'effet *Kis Cool*. »

Monsieur le maire

« C'est exactement, c'est le double effet. Allez, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« J'ai une réflexion là par rapport à ce qu'a dit Madame KECHKECH. C'est par rapport à certains agents qui n'osent pas aller sur Toulouse ou quoi. Le SOM Natation propose depuis quatre ans maintenant la révision des maîtres-nageurs, parce que tous les cinq ans ils sont obligés de faire au moins quatre jours de révision et aucun agent de la ville de Millau n'est venu faire cette révision à Millau, ils sont tous partis le faire à Toulouse ou Montpellier. Donc, je voudrais savoir pour quelle raison et pourquoi on ne pourrait peut-être, pas leur imposer, mais leur proposer cette solution sur Millau, voilà. Ils sont sur place et ... »

Monsieur le Maire

« Nous nous renseignerons, il y a peut-être tout simplement un souci d'agrément par rapport à la Fonction Publique ou je ne sais pas, on va voir.

Merci. Donc, je mets ce plan de formation aux voix, parce que je ne crois pas que nous l'ayons voté. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Merci, Madame KECHKECH. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc exercice particulier maintenant pour Monsieur FAYEZ, puisqu'il s'agit du traditionnel rapport annuel d'activité des délégataires de DSP, donc la 49.

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 49 :

49. "Délégation de Service Public : rapport annuel d'activité des délégataires 2018"

« C'est ça. Merci Monsieur le Maire. Cette délibération traite des Délégations de Service Public et de leur rapport d'activité par les délégataires.

La ville de Millau a confié la gestion de neuf services publics à différents opérateurs parmi ceux-ci :

- L'aire des camping-car à la société Camping-Car Park, dont le siège social est établi à Pornic dans le département de la Loire-Atlantique ;
- La fourrière des véhicules terrestres à moteur à la société Data 12, dont le siège social est à Onet-le-Château ;
- L'exploitation du centre aquatique Roger Julien pour la période hivernale à l'association du Stade Olympique Millavois section Natation ;
- Le cinéma à la société Cinéode, dont le siège social est fixé à Chauny dans le département de l'Aisne ;
- Le site de recyclage des inertes des *Maltres* à la société INEO Réseau Sud-Ouest, dont le siège est établi à Millau ;
- Les parking *Emma Calvé* et *Capelle* à la société Q-Park France, dont le siège social se trouve à Issy-les-Moulineaux dans le département du 92 ;
- L'eau la Société des Eaux de la ville de Millau, comprenez VEOLIA, dont le siège social est à Millau rue *Etienne Delmas* ;
- L'assainissement à la société Aqualter, dont le siège social est fixé à Millau, la station d'épuration.

Pour les deux dernières délégations des Services Publics, nous avons effectivement imposé et demandé en tout cas qu'il s'agisse de sociétés dédiées à Millau, ce qui a été acté.

Pour l'exercice 2018, les synthèses relatives au rapport afférents à ces différents délégataires sont jointes en annexe, leur intégralité et consultable sur le site internet de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales ainsi que du code de la commande publique et après consultation de la commission des Services Publics locaux du 21 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal ;

- De prendre acte du rapport annuel d'activité ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour cette synthèse. Y a-t-il des questions ? Donc, ça n'est pas une délibération à adopter, mais il faut prendre acte donc de la communication de ces rapports. Merci, Monsieur FAYET »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Délibération numéro 50, CONDOMINES. »

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 50 :

50. "Gestion et entretien d'un dispositif d'aménagement de modération de la vitesse avenue de l'Aigoual – RD 991 : convention avec le Conseil départemental de l'Aveyron"

« Oui bonsoir à tous. C'est concernant l'aménagement de l'avenue de l'Aigoual. On a été sollicité par les riverains pour des problèmes d'excès de vitesse, donc nous avons fait une réunion avec eux pour essayer de mettre en place un dispositif pour réduire cette vitesse et après concertation il a été convenu qu'on mettrait en place des chicanes. Actuellement vous avez dû voir que c'est déjà fait, l'ouvrage est déjà réalisé, on avait fait au préalable un essai provisoire pendant six mois et puis les riverains ont trouvé que c'était bien. Donc après consultation, l'entreprise LADET a été retenue pour faire des travaux et donc cette délibération a pour but de passer une convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, qui précise la modalité de gestion et l'entretien de ce dispositif.

Donc je demande à Monsieur le Maire à d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches qui en découlent. »

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur CONDOMINES pour la 51. »

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 51 :

51. "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue Etienne Delmas (contre allée de l'avenue Gambetta à la rue de la Paulèle) : convention avec le SIEDA"

« Là c'est pour la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue *Etienne Delmas*, qui est parallèle à la RD 809, on va terminer la rue *Antoine Guy* et le *Baron de Vitré*, on avait pour cinq cents mètres linéaires de réseaux à enterrer, le coût est de cent cinquante mille, mais avec les aides du SIEDA, il nous en a coûté quarante-cinq mille.

Donc là, on fait dans la continuité le projet de dissimulation des réseaux électriques de la rue *Etienne Delmas* sur cent soixante-dix mètres, qui est estimé à vingt-trois mille cinq cent trente-six euros, la participation de la Collectivité de 30 %, soit sept mille soixante virgule quatre-vingt euros.

Et concernant les réseaux téléphoniques, le montant des travaux est estimé à onze mille sept cent quarante et un, la participation portera à 50 %, soit cinq mille huit cent soixante-dix euros.

En tout on aura fait pendant ce mandat plus de trois kilomètres de réseaux dissimulés, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas reçu de questions diverses donc l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie. Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et je remercie le public d'être venus particulièrement nombreux ce soir. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

Laaziza KECHKECH

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE